



CONTRAT DE VILLE DU MOULE

2015 – 2020

CONVENTION CADRE
JUILLET 2015

QUARTIERS DU BOURG ET DE CHAMP-GRILLÉ 2



COSIGNATAIRES





SOMMAIRE



AVANT PROPOS	P 6
1/ L'entrée du moule dans la géographie prioritaire	P 7
2/ Le cadre d'élaboration du contrat de ville	P 8
3/ Le point de vue de l'État	P 9
CHAPITRE 1 : UN CONTRAT DE VILLE CO-CONSTRUIT	P 13
1/ Une équipe projet	P 14
2/ Une méthode participative en 7 étapes	P 15
CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES	P 20
A – SITUATION GÉOGRAPHIQUE	P 21
1/ Le Moule : Pôle d'équilibre	P 22
2/ Les quartiers prioritaires	P 23
B – PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES	P 24
1/ Structure de la population	P 25
2/ Structures familiales	P 26
3/ Conditions de logement	P 27
4/ Population active et emploi	P 29
5/ Revenus	P 30
6/ Scolarisation et diplômes	P 30
CHAPITRE 3 : ENJEUX DES QUARTIERS PRIORITAIRES	P 31
A – PILIER COHÉSION SOCIALE	P 32
1/ L'éducation : enfant – famille – école	P 33
2/ La jeunesse dans ses temps de loisirs	P 35
3/ La petite enfance et l'accompagnement de la grossesse	P 36
4/ La délinquance, la sécurité et la tranquillité publique	P 37
5/ Les personnes âgées	P 38
6/ Le tissu associatif et coopératif	P 39
7/ L'accès aux soins	P 40
8/ Participation citoyenne, lien social et solidarité	P 41
B – PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	P 42
1/ L'habitat	P 43
2/ Le foncier et le bâti délaissé	P 44
3/ Les espaces publics : places, placettes et parcs	P 45
4/ Les équipements sportifs et culturels	P 47
5/ La mobilité et l'accessibilité automobile	P 48
6/ Les mobilités alternatives et transports en commun	P 49
7/ Les réseaux	P 50
8/ Eau – Énergie – Déchets	P 51
9/ Le numérique et les nouvelles technologies	P 52
10/ La dimension patrimoniale et historique de la ville	P 53
11/ Le patrimoine naturel et végétal	P 55
12/ La gestion et la prévention des risques naturels	P 57



C – PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	P 58
1/ Le tissu économique	P 59
2/ Les entreprises.....	P 61
3/ L’emploi.....	P 62
4/ L’économie touristique	P 63
5/ L’économie de la santé	P 64
6/ Les marchés et l’offre d’animation	P 65
CHAPITRE 4 : CADRE STRATÉGIQUE DU CONTRAT DE VILLE	P 66
1/ Trois axes transversaux	P 67
2/ Huit axes stratégiques	P 71
CHAPITRE 5 : LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	P 80
1/ Gouvernance	P 81
2/ Modalités de participation citoyenne	P 83
CHAPITRE 6 : ENGAGEMENTS ET SIGNATURES	P 85
1/ Engagements généraux	P 86
2/ Signatures	P 87
ANNEXES : DEUX PROJETS EN GUISE D’EXEMPLE	P 88
A – LA RUCHE OU KREOL LAB’	P 89
1/ Une réponse à plusieurs axes stratégiques	P 90
2/ Contexte du projet	P 91
3/ Ambition du projet	P 93
4/ Objectifs et impacts attendus	P 94
5/ Éléments de cahier des charges	P 95
C – LA REQUALIFICATION DE LA RUE SAINT-JEAN	P 97
1/ Une réponse à plusieurs axes stratégiques	P 98
2/ Contexte du projet	P 99
3/ Ambition du projet	P 104
4/ Objectifs et impacts attendus	P 105
5/ Éléments de cahier des charges.....	P 106



AVANT - PROPOS



La refonte de la politique de la ville

Développée à partir de la fin des années 70, la politique de la ville est conduite conjointement par l'État et les collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans un objectif commun d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants des quartiers défavorisés et de réduire ainsi les inégalités sociales et les écarts de développement entre ces quartiers et les territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Toutefois, malgré tous les efforts déployés, les écarts entre les territoires ne cessent de se creuser. Depuis 2012 une réforme de la politique de la ville est donc engagée, trouvant sa finalité juridique dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Cette loi repose sur trois principes :

- La simplification de la politique de la ville,
- L'efficacité et la cohérence,
- La co-construction.

Elle a largement remanié le cadre de la politique de la ville et a notamment revue la géographie prioritaire, en identifiant, sur la base de critères objectifs, 1 300 quartiers d'intervention ciblés.

Les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 ont ainsi été qualifiés de « quartiers prioritaires », faisant de la commune du Moule une commune entrante de la politique de la ville.

La nouvelle politique de la ville : une opportunité unique pour la commune du Moule

La commune du Moule, est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche de rénovation et de développement de son territoire, comme en témoignent les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre conduites sur Bonan, Vassor, Sergent, ou encore le développement de nouvelles zones telles Champ-Grillé et la ZAC de Damencourt.

Dernièrement, l'équipe communale s'est intéressée au cas du centre-ville et a conduit une étude de revitalisation, qui a permis de déterminer un certain nombre d'actions envisageables pour revitaliser cet espace urbain vieillissant.

Aussi, l'inscription du Bourg et de Champ-Grillé 2 comme quartiers prioritaires au sens de la Nouvelle Politique de la Ville, est une opportunité unique pour la collectivité, lui permettant de conduire un projet global de revitalisation de son « cœur de ville ».

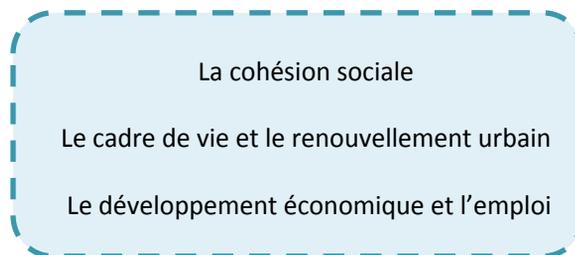
Le contrat de ville nouvelle génération, cadre unique de la nouvelle politique de la ville

Outre une refonte de la géographie prioritaire et une mobilisation renforcée du droit commun, la politique de la ville trouve aujourd'hui sa force dans les contrats de ville nouvelle génération. Formalisant le partenariat associant autour de l'État et des collectivités territoriales l'ensemble des partenaires concernés, le contrat de ville favorise la cohérence des politiques publiques autour d'enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.



Trois piliers, trois priorités

Le contrat de ville repose sur trois piliers, qui doivent s'articuler de manière cohérente :



Quatre axes transversaux

Il doit également prendre en compte quatre axes transversaux qui sont :



Une convention cadre pour s'accorder sur les axes stratégiques du contrat de ville



Compte tenu du calendrier national contraint, il a été décidé de se positionner dans un premier temps sur une « convention cadre » ayant vocation à engager les différents partenaires autour d'un cadre stratégique.

Dans un second temps, les engagements opérationnels finaliseront le contrat de ville du Moule.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 a redéfini profondément la politique de la ville.

Plusieurs chantiers fondamentaux s'inscrivent dans cette réforme structurelle :

- *Territorialisation renforcée des politiques de droit commun,*
- *Co-construction avec les habitants,*
- *Mise en place d'une nouvelle génération de contrats de ville fondés sur une démarche intégrée intercommunale,*
- *Soutien aux familles et solidarités entre les générations,*
- *Engagement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain,*
- *Développement de l'activité économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires.*

Le point de vue de l'État sur les quartiers prioritaires en Guadeloupe a été mené de façon systématiquement concertée avec les collectivités, notamment compte tenu du calendrier de mise en place de la réforme de la Politique de la Ville en outre-mer.

Le cadre stratégique décliné dans ce contrat-cadre est donc le résultat d'un diagnostic partagé entre les services de l'Etat qui se sont largement mobilisés aux cotés des équipes territoriales dans une démarche de projet coopérative, exigeante et parfois complexe.

A travers son point de vue au cours des échanges nourris, l'État a mis constamment en exergue un certain nombre d'enjeux fondamentaux et de préconisations qui touchent à tous les aspects de la vie quotidienne des habitants et au défi de l'emploi, qui impliquent une large communauté d'acteurs. Il continuera surtout de les mettre en partage, invitant chaque autorité partie prenante à la nouvelle contractualisation, y compris ses propres services et opérateurs, à s'interroger sur les politiques qu'elle mène au sein des quartiers prioritaires ou au bénéfice de leurs habitants et à se demander comment faire mieux sur la période 2015-2020.

Nouvelle géographie prioritaire en Guadeloupe

En Guadeloupe, le champ de l'urbain est assez peu matérialisé par la population communale. De nombreuses communes sont très étendues, avec des pôles ruraux dispersés. La population totale de certaines communes peut alors atteindre un niveau important, sans qu'aucune partie de son territoire ne puisse être considérée comme urbaine.

La méthode dite de « carroyage » n'a pu être envisagée pour déterminer les nouveaux quartiers compte tenu de l'absence de données fiscales fiables. Un indicateur synthétique IRIS agrégeant des données sociales relatives, de scolarité, d'emploi et de logement, basé sur les statistiques fournies par l'INSEE a permis de définir une méthode de classement des IRIS de Guadeloupe (décret n°2014-1575 du 22 décembre 2014).

Aujourd'hui, la nouvelle géographie prioritaire compte 7 communes (dont 2 entrantes), **resserrée à 16 quartiers qui concentrent le plus de fragilités** (décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014), dont les IRIS dénombrent environ 41,000 habitants.

Le pilotage interne à l'Etat

Depuis septembre 2014, sous la coordination de la sous-préfète chargée de mission, l'ensemble des services de l'État et établissements publics se sont attachés à élaborer un travail d'analyse des dispositifs de droit commun existant et de déclinaison des priorités à mettre en œuvre sur les territoires en politique de la ville, dans la perspective des conventions signées entre le Ministère délégué à la ville et 12 autres ministères.

Ces conventions locales seront annexées aux contrats de ville finalisés d'ici fin 2015, précisant la forme des engagements de chaque service de l'État au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Une équipe plus resserrée, constituée des représentants des services et des délégués du Préfet, intervient en lien constant avec les équipes projets des collectivités dans le cadre de la co-animation des groupes de travail thématiques portant sur les 3 piliers du contrat : « cohésion sociale » (Pilote DJSCS/Rectorat), « cadre de vie » (Pilote DEAL), « développement économique » (Pilote DIECCTE).

Au cours du premier semestre 2015 l'État a organisé deux séminaires de réflexion-formation destinés aux équipes projets et aux élus sur les outils méthodologiques et opératoires de mise en œuvre de la contractualisation autour de trois éléments principaux : cadrage réglementaire, projet de territoire et élaboration du contrat de ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation budgétaire 2015, des crédits spécifiques du programme 147 seront dédiés à l'accompagnement à l'élaboration des contrats de ville des sites entrants.

La mobilisation des acteurs

La réduction des écarts de développement des territoires vise à donner les mêmes chances à tous les habitants et à tous les quartiers. Les moyens et politiques de droit commun doivent être mobilisés en priorité venant financer des actions particulières que requiert la situation exceptionnelle de ces quartiers. Ils sont à distinguer des crédits spécifiquement alloués à la politique de la ville. Cela passe par des mesures spécifiques adaptées aux différentes situations mais aussi par un infléchissement des politiques sectorielles conduites par l'ensemble des acteurs.

L'État s'est donc assuré de la contribution à la démarche par un large réseau d'acteurs, sur l'ensemble des territoires : chambres consulaires, réseaux d'entreprises, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, mission locale....

La Caisse des Dépôts et Consignations est un partenaire de la politique de la ville en Guadeloupe. Comme pour l'État, elle mobilise ses interventions de droit commun au service des quartiers où elle interviendra soit directement, soit via les outils qu'elle soutient. Des « diagnostics-flash » ont notamment été lancés. L'objectif est de mettre à disposition des partenaires concernés par le développement des TPE et de l'ESS un diagnostic et des propositions d'actions.

La politique en faveur de l'aménagement du territoire se traduit notamment par des mesures fiscales dérogatoires applicables dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (taux réduit de TVA sur les livraisons de logements, cotisation foncière des entreprises situées dans les quartiers, taxe foncière sur les propriétés bâties, abattement sur la valeur locative de certains logements sociaux, etc.).

La signature du contrat par la Région et le Département, doit favoriser une mobilisation accrue de leurs compétences propres et des fonds européens. La mise en oeuvre de la dimension européenne des contrats de ville constituera un levier majeur pour renforcer et développer les actions qui seront menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Si le CPER en cours d'approbation ne prévoit pas de ligne budgétaire exclusivement dédiée aux quartiers prioritaires de la ville, certaines actions inscrites ont néanmoins été prévues avec un ciblage spécifique sur ces quartiers, notamment en matière de :

- Soutien aux opérations de rénovation et renouvellement urbain,
- Production d'études sur les perspectives de développement économique du territoire,
- Prévention des risques naturels,
- Infrastructures d'eau potable et d'assainissement,
- Gestion et valorisation des déchets,
- Création de maison de santé pluridisciplinaire,
- Projets patrimoniaux et de développement des pratiques artistiques et culturelles,
- Infrastructures sportives,
- Revitalisation des centres villes et centres bourgs,
- Transition écologique et énergétique,
- Accompagnement des publics dits vulnérables dans leur démarche et actions de formation.

Par ailleurs, plusieurs objectifs spécifiques ciblent les quartiers prioritaires de la ville tant dans le PO géré par le conseil régional (FEDER), avec un objectif spécifique « Amélioration du cadre de vie dans les quartiers urbains en difficulté » ou d'autres axes transversaux, que dans le PO géré par l'État en matière d'accompagnement des publics en difficulté (volet FSE)

La démarche d'élaboration des contrats de ville avec les territoires

Depuis la définition de la nouvelle géographie en Guadeloupe (janvier), le travail de diagnostic partagé entre l'Etat et les collectivités a permis de définir les champs d'intervention prioritaires des axes des contrats de ville pour chaque pilier ainsi que quatre thématiques transversales : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention des discriminations, la mobilité intra-régionale. Aux trois piliers qui constituent aujourd'hui l'ossature des contrats de ville, celui ayant trait aux valeurs de la République et à la citoyenneté est en Guadeloupe intégré au sein du pilier cohésion sociale.

Dans le cadre défini par la loi, une organisation a été préconisée afin de s'assurer des différentes phases préalables à la finalisation du document contractuel (diagnostic, identification des enjeux, définition des orientations stratégiques). Chaque territoire s'est doté pour l'année 2015 :

d'un comité de pilotage à vocation stratégique co-présidé par le porteur du contrat (Président d'EPCI ou Maire) et le Préfet de Région

d'un comité technique territorial (COTER) chargé de suivre l'état d'avancement du contrat, de proposer des éléments stratégiques et de préparer les décisions du comité de pilotage (COPIL) en appui sur des groupes de travail thématiques répartis selon les axes des piliers du contrats.



Calendrier d'élaboration des contrats

- **Septembre 2014** : lancement du pilotage interne Etat et début du processus de déclinaison locale des conventions interministérielles
- **30 décembre 2014** : définition des nouveaux périmètres des quartiers prioritaires de Guadeloupe
- **30 janvier 2015** : lancement de la démarche concertée Etat-Collectivités d'élaboration des contrats de ville
- **début mars 2015** : installation des comités de territoriaux
- **Mars-juin 2015** : réunions des groupes de travail, élaboration des diagnostics des territoires et définition du cadre stratégique,
- **Avril et juin 2015** : séminaire CGET-Préfecture
- **Mi-juin à mi-juillet 2015** : rédaction des contrats-cadre
- **Mi-juillet 2015** : signature des contrats-cadre
- **Juillet à octobre 2015** : déclinaison opérationnelle de la stratégie
- **Fin octobre 2015** : signature des engagements opérationnels et de moyens déployés dans les quartiers prioritaires



UN CONTRAT DE VILLE CO-CONSTRUIT



Afin d'élaborer le contrat de ville du Moule, deux équipes projet ont été mises en place : une au niveau communal et une au niveau de l'État. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a également été missionnée comme appui technique, stratégique et opérationnel concernant l'architecture du contrat.

L'ÉQUIPE PROJET COMMUNE

Jean Luc ROMANA

Cabinet du Maire

Chargé de l'animation et de l'organisation de l'équipe projet

François PELAGE

Directeur général administratif de la commune du Moule
Appui administratif

Félix FRANCFORT

Coordinateur CLSPD

Chargé du pilier cohésion sociale

Nadiège PASCAL

Responsable du CCAS

Appui sur le pilier cohésion sociale

Florent CONDO

Chef de projet aménagement de la commune du Moule
Chargé du pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Corinne MANICOM

Directrice service économique de la commune du Moule
Chargée du pilier développement économique et emploi

Ludovic LONDINIÈRE

Service économique de la commune du Moule

Appui sur le pilier développement économique et emploi

L'ÉQUIPE PROJET ÉTAT

La Sous-Préfète chargée de mission

Pilotage de l'action des services de l'État

Le délégué du Préfet

Coordination des groupes de travail

L'Éducation Nationale

Pilote du pilier cohésion sociale

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.E.A.L.)

Pilote du pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Le Pole emploi

Pilote du pilier développement économique et emploi

L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Céline DEGOULET

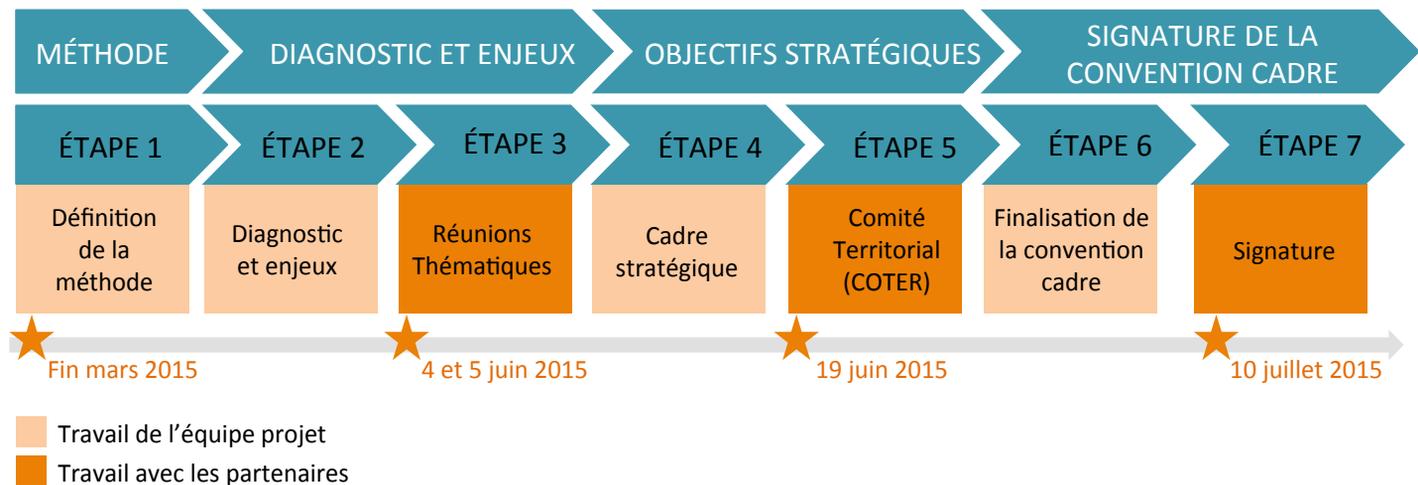
Gérante de l'agence Couleurs d'Architecture
Architecte DPLG spécialité urbanisme et ingénierie

Léa MARCHADOUR

Chargée d'études urbaines à Couleurs d'Architecture
Urbaniste, spécialité aménagement, urbanisme durable et environnement



Pour élaborer la convention cadre, une méthodologie participative en 7 étapes a été mise en œuvre, alternant travail en interne de l'équipe projet et rencontres avec les différents partenaires afin d'échanger, améliorer, compléter et valider le travail réalisé.



ÉTAPE 1

Définition de la méthode d'élaboration de la convention cadre et identification des acteurs à mobiliser

La première démarche de l'équipe projet fut d'identifier les acteurs potentiellement intéressés et mobilisables dans la démarche contrat de ville. Une liste relativement exhaustive d'acteurs a donc pu être dressée, par pilier du contrat.

PILIER COHÉSION SOCIALE

L'Éducation Nationale, le pôle emploi, la CAF, l'ARS, la DAC, la DJSCS, la CGSS, la gendarmerie, la CANGT, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la police municipale, la SIG, la SEMSAMAR, la mission locale, le lycée professionnel du Moule

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

La DEAL, la DAC, l'Architecte des Bâtiments de France, la CANGT, le Conseil Régional, l'EPFL, l'ADEME, l'Agence des 50 pas géométriques, le Sy.MEG, la SIG, la SEMSAMAR, URBIS

PILIER DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Le pôle emploi, la DICTTE, la DRFIP, la CANGT, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'URSIE, la CDC, la CCI, la chambre des métiers, l'AFD, la BPI, la SEMSAMAR, la SIG, l'ACAM

ÉTAPE 2 Elaboration du diagnostic et mise en lumière des enjeux du territoire

Cette étape a consisté en un long travail concerté entre les membres de l'équipe projet. Sur base des données statistiques disponibles, des études déjà réalisées sur les territoires prioritaires et sur leur forte expérience du territoire, les membres de l'équipe projet ont utilisé la **méthode SWOT** – atouts, faiblesses, opportunités et menaces – pour mettre en lumière les enjeux du territoire. Ce travail a été décliné pour chaque thématique étudiée par pilier.

THÉMATIQUES DU PILIER COHÉSION SOCIALE

- L'éducation : Enfant – famille – école
- La jeunesse dans ses temps de loisirs
- La petite enfance et l'accompagnement de la grossesse
- La délinquance, la sécurité et la tranquillité publique
- Les personnes âgées
- Le tissu associatif
- L'accès aux soins
- Participation citoyenne, lien social et solidarité

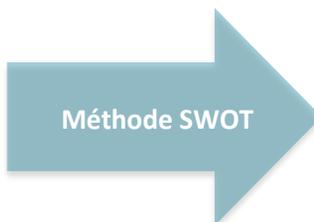
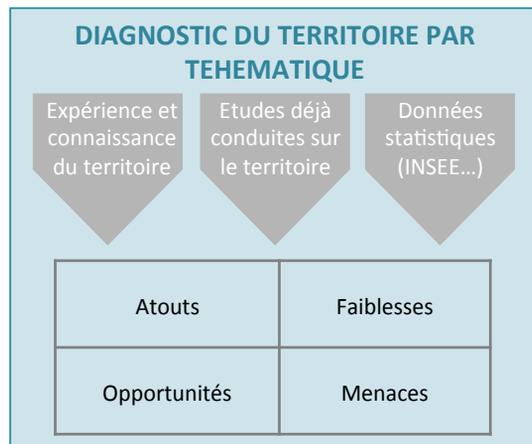
THÉMATIQUES DU PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- Le tissu économique
- La vie de l'entreprise
- L'emploi et la formation
- L'économie touristique
- L'économie de la santé
- Les marchés et l'offre d'animation

THÉMATIQUE DU PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- L'habitat
- Le foncier et le bâti délaissé
- Les espaces publics : places, placettes et parcs
- Les équipements sportifs et culturels
- La mobilité et l'accessibilité automobile
- Les mobilités alternatives et transports en commun
- Les réseaux
- Eau – Énergie – Déchets
- Le numérique et les nouvelles technologies
- La dimension patrimoniale et historique de la ville
- Le patrimoine naturel et végétal
- La gestion et la prévention des risques naturels

Utilisation de la méthode SWOT pour mettre en lumière les enjeux du territoire, par thématique



Liste des documents supports pour le diagnostic

- Le rapport de présentation du plan local d'urbanisme du Moule (2004)
- PADD du Moule (2012)
- Le schéma de revitalisation du cœur de ville du Moule (2014)
- Le recensement des activités effectué dans le cadre de l'étude pour la revitalisation du cœur de ville du Moule –étude Qualistat (2014)
- Le diagnostic local de sécurité du Moule (2015)
- Le diagnostic pédestre (2015)
- Le projet éducatif du territoire (2015)
- Le contrat enfance jeunesse (2014)
- Le contrat local de santé (2013)
- Le diagnostic VRD (ETEC) et paysagé du centre bourg du moule (Caraïbes Paysage) (2014)
- Le plan de circulation (2008)
- Le PAVE (2014)
- Le rapport de mise en place d'un service public du transport urbain (2008)
- Le dossier d'aménagement, rapport de présentation de la RHI petite anse (2010)
- L'étude du patrimoine du moule (2002)
- Le bilan des E.R.P – état du parc bâti (2012)
- Le PPRN du moule (2009)
- Le schéma gérontologique (1997)
- Le profil socio-sanitaire de la commune du moule (2014)

ÉTAPE 3 Réunions thématiques pour compléter, alimenter, critiquer et valider le diagnostic et les enjeux du territoire

Une fois les enjeux des territoires repérés par l'équipe projet, les analyses SWOT (diagnostic et enjeux) ont été présentées lors de réunions thématiques par pilier, afin de permettre à chaque partenaire de s'exprimer, de critiquer et de compléter le travail réalisé.
 Au terme de ces réunions thématiques 60 enjeux de territoires ont été validés

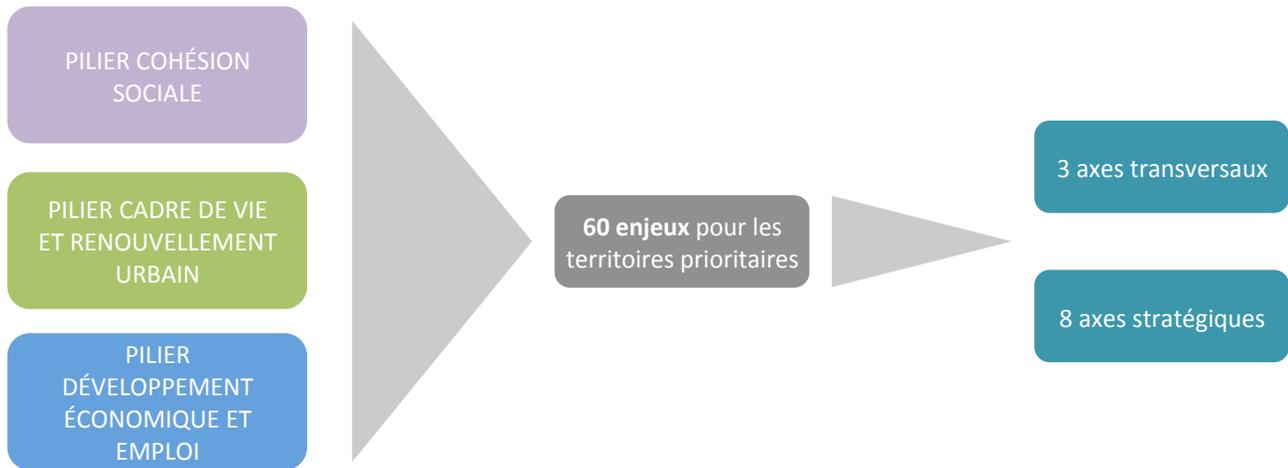
Réunion thématique du pilier cohésion sociale
4 juin 2015

Réunion thématique du pilier cadre de vie et renouvellement urbain
4 juin 2015

Réunion thématique du pilier développement économique et emploi
5 juin 2015

ÉTAPE 4 Construction du cadre stratégique du contrat de ville par l'équipe projet

En croisant les différents enjeux des quartiers prioritaires, l'équipe projet est parvenue à mettre en exergue 3 axes transversaux et 8 axes stratégiques.



ÉTAPE 5 Comité Territorial (COTER) afin de compléter, critiquer et valider les axes stratégiques du contrat de ville

Lors du Comité Territorial du 19 juin 2015 ont été exposés les axes stratégiques aux différents partenaires, afin que chacun puisse s'exprimer. Après modifications, suite aux observations effectuées, les axes stratégiques du contrat de ville ont été validés.



ÉTAPE 6

Écriture de la convention cadre par l'équipe projet

Suite aux divers travaux engagés et approuvés par les différents partenaires, l'équipe projet a rédigé la convention cadre.

Y sont exposés, après une rapide présentation des quartiers prioritaires, les enjeux validés par pilier, ainsi que les axes stratégiques actés.

Afin d'illustrer la manière dont pourra se décliner le programme d'actions du contrat de ville du Moule, deux projets sont détaillés en annexe, à titre d'exemples.

ÉTAPE 7

Signature de la convention cadre

Le 10 juillet 2015, l'ensemble des partenaires cosignataires du contrat de ville du Moule s'accorde sur le cadre stratégique du contrat de ville et s'engage en signant la convention cadre.





PRÉSENTATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES





PRÉSENTATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES

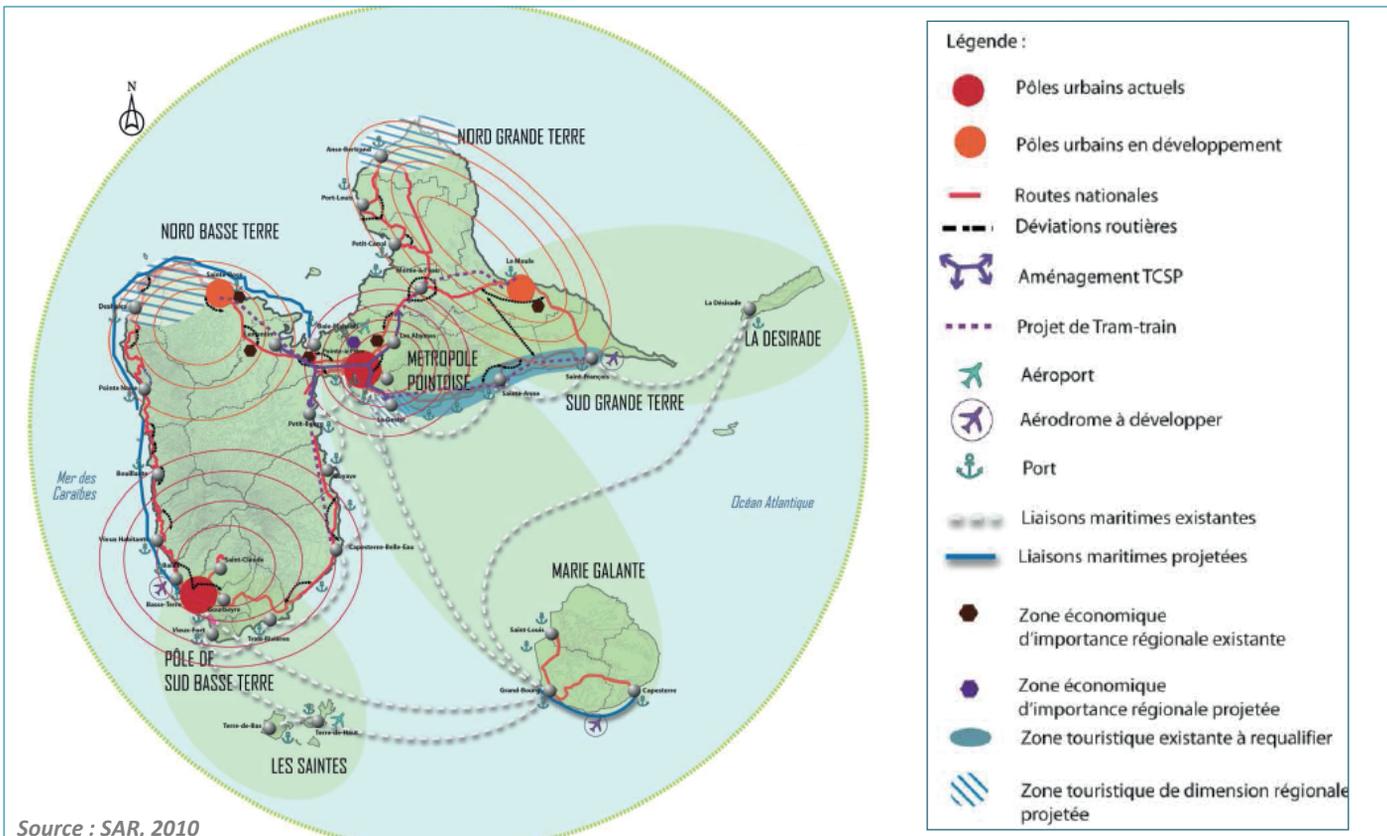
SITUATION
GÉOGRAPHIQUE



Le Moule identifié comme pôle central du Nord Grande-Terre (SAR, 2010)

Vaste territoire d'une superficie de 83.25 km², la commune du Moule se situe à l'Est de la Grande-Terre. Avec ses 22 381 habitants, elle se positionne en 6^{ème} place des communes les plus peuplées de Guadeloupe. Au-delà de l'agglomération pointoise – pôle économique de la Guadeloupe – et de l'agglomération de Basse-Terre – capitale administrative – « le Moule est devenu un véritable pôle de rééquilibrage de l'Est Grande-Terre. Déjà fort actif, le Moule a vocation à rayonner sur Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand, Morne-A-l'eau et le Nord de Saint-François. Ses vocations concernent le renforcement de l'agro-transformation, l'expérimentation au service de la filière énergies nouvelles, ainsi qu'un pôle touristique spécialisé, axé sur la santé ». *Source: SAR 2010*

Schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe : organisation projetée du territoire



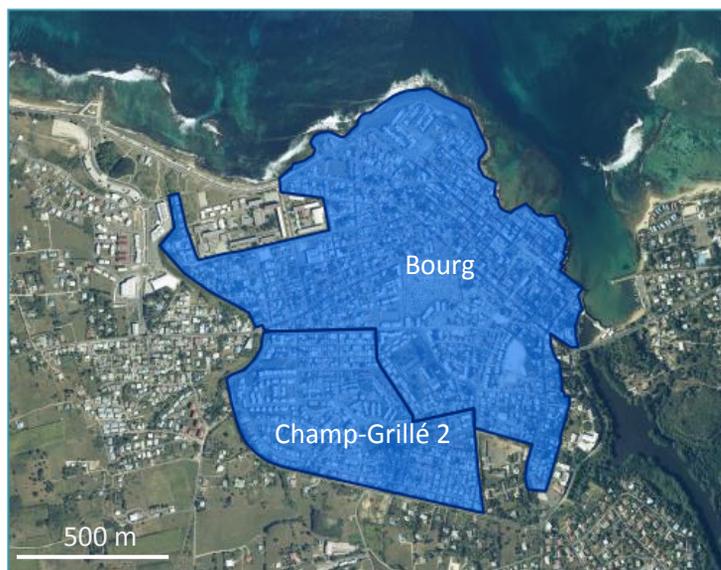
Le Moule et la Communauté d'Agglomération de Nord-Grande Terre (CANGT)

La commune du Moule fait partie, depuis 2014, de la Communauté d'Agglomération de Nord Grande-Terre, aux côtés des communes de Port-Louis, Anse-Bertrand, Petit-Canal et Morne-à-l'Eau.

Le Moule entretient des relations privilégiées avec ses communes voisines avec qui elle partage notamment une identité rurale tournée vers la production cannière – pour laquelle la ville constitue un pôle de traitement majeur à l'échelle de l'archipel (Gardel, Damoiseau).

Le niveau d'équipement de la ville (structure commerciale, appareil de santé,...) lui confère une place centrale au sein de la CANGT.

Des quartiers prioritaires qui constituent le centre-ville du Moule



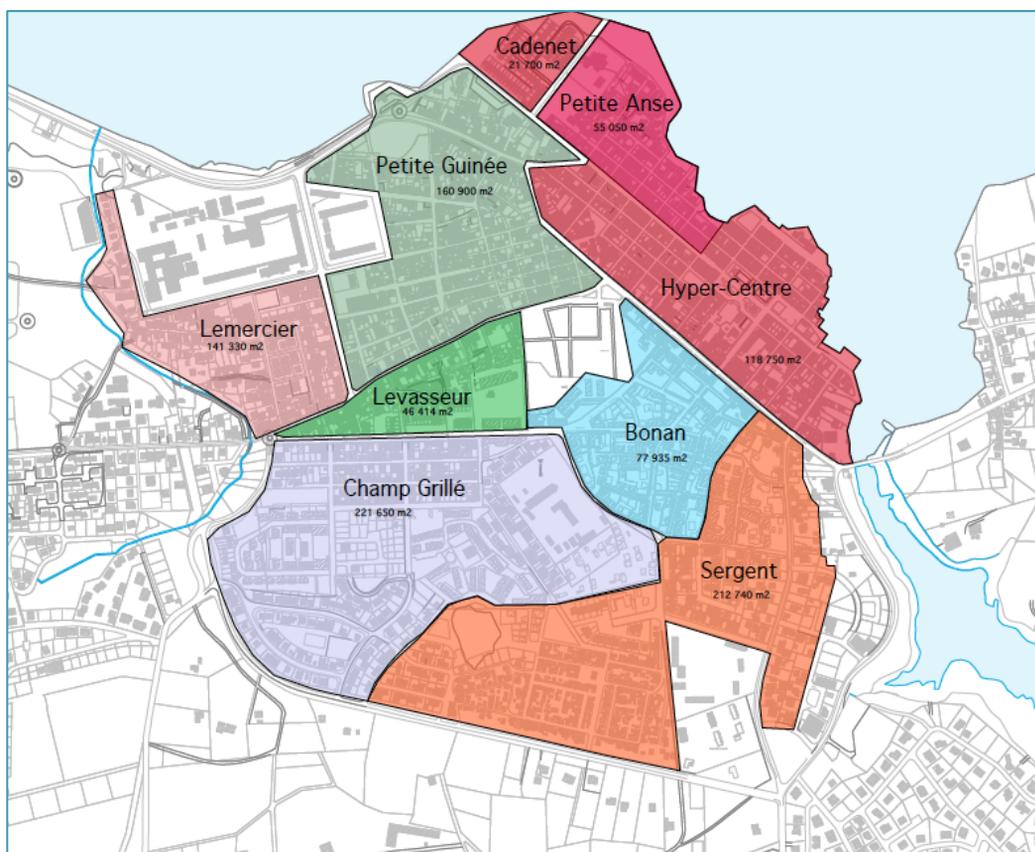
Deux quartiers ont été identifiés comme prioritaires au Moule, au sens de la nouvelle géographie prioritaire : le Bourg et Champ-Grillé 2. Ces quartiers forment le centre-ville du Moule, et englobent son hyper-centre.

Situés en bordure littorale, ils sont délimités à l'Est par la rivière Audoin et à l'Ouest par la zone économique de Damencourt.

Le centre-ville est divisé en deux parties avec au Nord les tissus anciens et au Sud les tissus récents issus de la reconstruction (à dominante de logements sociaux).

Géographie prioritaire de la politique de la ville
www.ville.gouv.fr

Toponymie des quartiers prioritaires



Cartographie : Couleurs d'Architecture



PRÉSENTATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES

PROFIL
SOCIODÉMOGRAPHIQUE
DES QUARTIERS
PRIORITAIRES



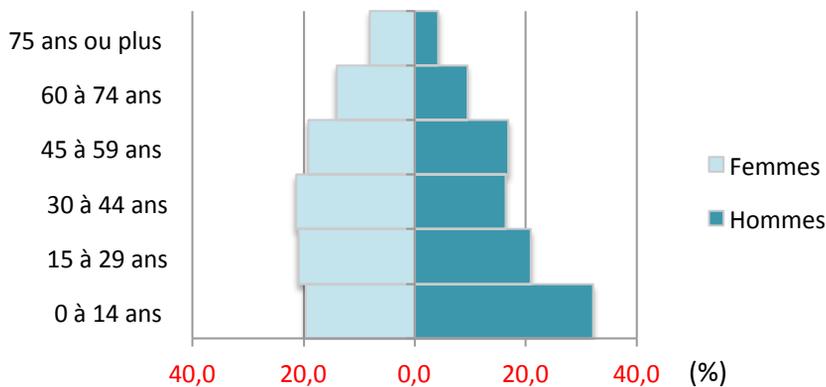
La population des quartiers prioritaires est estimée, selon les données INSEE de 2010, à 4 432 habitants, soit presque 20% de la population de la commune du Moule.

Comme l'ensemble de la commune, les quartiers prioritaires comptent davantage de femmes que d'hommes dans leur population, avec 2462 femmes pour 1970 hommes (soit respectivement 55,6% et 44,4% de la population).

	Quartiers prioritaires	Le Moule
Total habitants	4 432	22 381
Part Hommes (%)	44,4	47,2
Part Femmes (%)	55,6	52,8

Sources : INSEE 2010

Champ-Grillé 2 – Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge

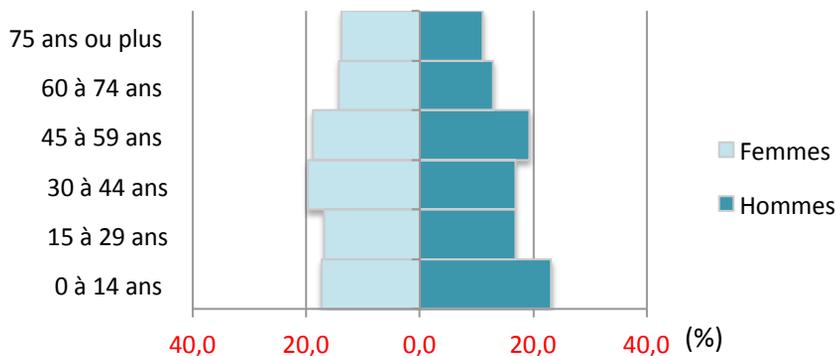


Sources : INSEE 2010

Le quartier de Champ-Grillé 2 présente une pyramide des âges différente selon les sexes. En forme de pagode pour les femmes, elle illustre une population féminine particulièrement représentée par la tranche d'âge de 30 à 60 ans.

Le population masculine du quartier de Champ-Grillé 2 est, quant à elle, davantage représentée par la tranche d'âge de 0 à 14 ans. Ce quartier regroupe peu d'hommes de 75 ans et plus.

Le Bourg – Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge



Sources : INSEE 2010

Le quartier du Bourg est, lui, davantage caractérisé par une population âgée (75 ans et plus). La population jeune (de 0 à 14 ans) y est moins représentée que sur le quartier de Champ-Grillé 2. Toutefois, nous retrouvons le même déséquilibre observé pour cette tranche d'âge selon le sexe (davantage d'hommes jeunes que de femmes jeunes sur les deux quartiers prioritaires).

En 2010, on dénombre 1 915 ménages dans les quartiers prioritaires (1187 dans le Bourg et 728 dans Champ-Grillé 2).

Avec un nombre moyen de 2,2 personnes par ménages, le quartier du Bourg est, comparé aux autres quartiers de la commune, celui qui accueille les ménages les plus réduits. Le quartier de Champ-Grillé 2 est, quant à lui, représenté par un nombre moyen de personnes par ménage correspondant à la moyenne communale (2,6 personnes/ménage) et supérieur à la moyenne guadeloupéenne (2,4 personnes/ménages).

	Nombre moyen de personnes par ménage
Champ-Grillé 2	2,6
Le Bourg	2,2
Le Moule	2,6

Sources : INSEE 2010

	Part des ménages composés d'une personne seule (%)	Part des ménages composés d'un couple sans enfant (%)	Autre : Couple avec enfant(s), personne seule avec enfant(s) (%)
Champ-Grillé 2	32,2	10,3	57,5
Le Bourg	43,3	8,8	47,9
Le Moule	29,3	15,8	54,9

Sources : INSEE 2010

Le quartier du Bourg est majoritairement représenté par des ménages composés d'une seule personne (43,3% des ménages), ce qui explique sa moyenne de 2,2 personnes/ménages. Le quartier de Champ-Grillé 2 est davantage composé de familles (67,8% de ménages composés de couples sans enfant, de couples avec enfant(s) ou de parents seuls avec enfant(s)).

	Couples sans enfant (%)	Couples avec enfant(s) (%)	Familles monoparentales (%)
Champ-Grillé 2	15,6	25,4	59
Le Bourg	16,3	29,8	53,9
Le Moule	15,8	41,4	35,5

Sources : INSEE 2010

La famille monoparentale est le modèle le plus présent dans les quartiers prioritaires (respectivement 59 et 53,9 % pour les quartiers de Champ-Grillé 2 et du Bourg). Les couples avec enfants sont peu présents, comparativement à la structure familiale de la commune (41,4% des familles sont des couples avec enfants).

Avec 20,6 % de familles nombreuses, le quartier de Champ-Grillé 2 est le quartier présentant le plus de familles nombreuses de la commune (autour de 12% pour les autres quartiers).

	Familles nombreuses
Champ-Grillé 2	20,6
Le Bourg	10,9
Le Moule	12,6

Sources : INSEE 2010

DÉFINITIONS :

Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : - soit d'un couple (formé de deux personnes de sexe différent, mariées ou non), avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; - soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).



En 2010 sont dénombrés 2452 logements sur les quartiers prioritaires. Une grande majorité de ces logements est utilisée comme résidence principale.

	Total Logement	Part des résidences principales (%)
Champ-Grillé 2	858	84,8
Le Bourg	1594	74,5
Total	2452	78

Sources : INSEE 2010

	Propriétaires	Locataires	Locataires HLM	A titre gratuit
Champ-Grillé 2	366	314	222	47
Le Bourg	701	379	88	107
Total	1067	693	310	154

Sources : INSEE 2010

De nombreux habitants de ces quartiers prioritaires sont propriétaires de leur logement, notamment dans le quartier du Bourg. La location dans le parc privé joue également un rôle important dans l'accès au logement. De même, le parc locatif social est conséquent sur ces quartiers avec plus de 310 logements en location HLM.

Le parc de logements (en résidences principales) est majoritairement constitué de maisons. Les appartements, qui représentent respectivement 22,4% et 22,1% du parc de résidences principales des quartiers de Champ-Grillé 2 et du Bourg, sont toutefois plus présents que dans le reste de la commune. Cela se répercute dans la constitution des logements. En effet, les logements de 3 à 4 pièces sont majoritaires sur le territoire prioritaire. Les logements d'une pièce sont, quant à eux, quasi inexistantes.

	Appartements (en %)	Maisons (en %)
Champ-Grillé 2	27,4	72,3
Le Bourg	22,1	77,7
Le Moule	14,1	85,7

Sources : INSEE 2010

	1 pièce (%)	2 pièces (%)	3 pièces (%)	4 pièces (%)	5 pièces ou plus (%)
Champ-Grillé 2	1,0	12,7	33,2	38,0	15,1
Le Bourg	1,3	15,8	35,5	30,7	16,8
Le Moule	1,4	8,2	27	41,5	22

Sources : INSEE 2010

	Part des logements vacants (%)
Champ-Grillé 2	11,6
Le Bourg	21,9
Le Moule	13,8

Sources : INSEE 2010

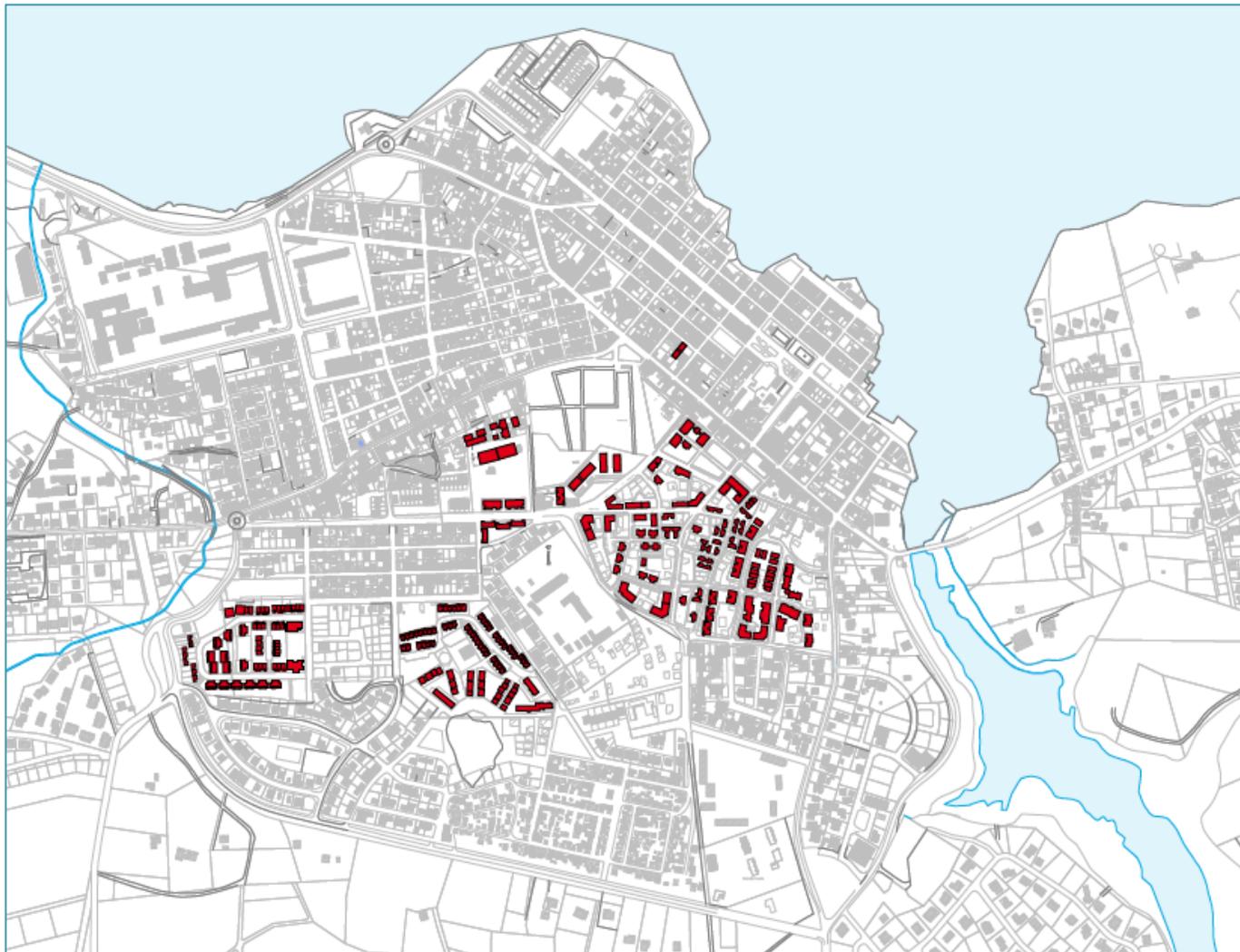
La part de logements vacants est conséquente sur le quartier du Bourg (21,9%), ce qui peut apparaître comme une opportunité en matière d'habitat. Le quartier de Champ-Grillé 2 se caractérise par un taux de logements vacants correspondant à la moyenne communale.

DÉFINITIONS :

Un logement vacant désigne un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente ou à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).



Un parc conséquent de logements sociaux (principalement situés dans Bonan et Champ-Grillé)

Logements sociaux présents dans les quartiers prioritaires*Cartographie : Couleurs d'Architecture**Photo : Couleurs d'Architecture**Photo : Couleurs d'Architecture*

La population des quartiers prioritaires est globalement moins active que la population au niveau communal.

Les quartiers prioritaires ont, en effet, le taux d'activité le plus faible de la commune. Cela peut notamment s'expliquer par la forte proportion de personnes âgées sur ces territoires.

DÉFINITIONS :

L'activité est le regroupement des personnes actuellement en emploi et celles se déclarant au chômage. Les personnes dites inactives sont composées notamment des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, des retraités ou préretraités des femmes ou hommes au foyer.

Le taux d'activité rapporte la population active (en emploi ou à la recherche d'un emploi) à l'ensemble de la population.

	Population active	Population totale (en âge de travailler)	Part population active (%)
Le Bourg	960	1502	63,9
Champ-Grillé 2	691	1117	61,9
Le Moule	9563	14225	67,2

Sources : INSEE 2010

En 2010, au sein de cette population active, est dénombré un grand nombre de chômeurs. Avec des taux respectifs de 36,9% et 41,1%, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 sont les quartiers les plus impactés de la commune (moyenne communale de 30,9%).

Le taux de chômage dans ces quartiers prioritaires est particulièrement important en comparaison au taux de chômage au niveau guadeloupéen (29% selon le recensement INSEE de 2011).

	Taux de chômage (%)
Le Bourg	36,9
Champ-Grillé 2	41,1
Le Moule	30,9
Guadeloupe	29

Sources : INSEE 2010 et INSEE 2011

DÉFINITIONS :

Les chômeurs, au sens du recensement de la population, sont d'une part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

La part de population active des quartiers prioritaires est légèrement plus représentée par des ouvriers-employés qu'au niveau communal.

	Part des ouvriers-employés (%)	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures (%)
Le Bourg	54,30	7,80
Champ-Grillé 2	65,60	2,50
Le Moule	52,1	7,2

Sources : INSEE 2010

Avec respectivement 47 et 10 cadres et professions intellectuelles supérieures, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 sont les quartiers accueillant le moins de cadres de la commune. Toutefois, ces quartiers présentent une part importante de salariés en Contrat à Durée Indéterminée (76,5% des salariés pour le Bourg et 81% pour Champs Grillé 2).



Revenu net moyen déclaré par les foyers fiscaux en fonction de l'imposition en 2009 (euros)

	Le Moule	Guadeloupe
Foyers fiscaux non imposables	6 961	7 079
Foyers fiscaux imposables	33 497	35 422
Ensemble des foyers fiscaux	13 543	15 037

DÉFINITIONS :

Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages.

Les informations statistiques concernant les revenus des ménages des quartiers prioritaires ne sont, à l'heure actuelle, pas renseignées. Cependant, selon les revenus déclarés à la direction générale des impôts, le niveau de vie des ménages est moins favorable au Moule qu'au niveau régional. En 2009, les 12 389 foyers fiscaux du Moule ont déclaré un revenu net moyen de 13 543 euros. Le revenu moyen de l'ensemble des foyers fiscaux de Guadeloupe est de 15 037 euros.

Au Moule, les trois quarts des foyers ne sont pas imposables (75%), soit davantage qu'au niveau régional (72%). Toutefois, depuis 2008, le montant du revenu net moyen a augmenté de 4%.

6 SCOLARISATION ET DIPLÔMES

En 2009, 5 791 mouliens étaient scolarisés. Le taux de scolarisation des enfants d'âge préscolaire (2 à 5 ans) atteint 78% au Moule. Depuis 1999 le taux a progressé de 4 points. Le taux de scolarisation culmine à plus de 95% lors de la période de scolarisation obligatoire (de 6 à 16 ans). Toutefois, chez les jeunes de 18 à 24 ans, le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne régionale (respectivement 44% et 48%) et ce même si il a sensiblement augmenté depuis 1999 (+6 points).

Le quartier du Bourg est le quartier du Moule le plus touché par la déscolarisation de la tranche d'âge de 15 à 17 ans (18,5% de la population âgée de 15 à 17 ans est déscolarisé contre environ 2% à 5% pour les autres quartiers).

	Part des non diplômés			Part des hauts niveaux de formation		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Le Bourg	50%	49,40%	49,70%	9,40%	12,70%	11,30%
Champ-Grillé 2	56,30%	53,60%	54,70%	4,50%	7,50%	6,30%

Sources : INSEE 2010

Les quartiers de Champ-Grillé 2 et du Bourg ont un taux de non-diplômés sensiblement supérieur à la moyenne communale (respectivement 49,7%, 54,7% et 47%). La part de non-diplômés est très importante sur le quartier du Bourg avec un taux de non-diplômés approchant les 55%.

Avec respectivement 11,3% et 6,3% de hauts niveaux de formation, les quartiers prioritaires sont largement en dessous de la moyenne communale : 13,9%. Avec seulement 75 personnes disposant d'un haut niveau de formation, le quartier de Champ-Grillé 2 présente le plus faible taux de haut niveau de formation de la commune.

DÉFINITIONS :

Le taux de non-diplômés rapporte la population de 15 ans et plus non scolarisée et sans diplôme à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.

Le taux de haut niveau de formation rapporte la population de 15 ans ou plus non scolarisée et disposant d'un niveau d'étude de Bac+2 et plus, à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.





ENJEUX DES QUARTIERS PRIORITAIRES





**ENJEUX
DES QUARTIERS
PRIORITAIRES**



**PILIER COHÉSION
SOCIALE**



ATOUPS

- Un nombre important d'établissements scolaires, équitablement répartis sur le territoire
- Une offre périscolaire variée et répartie sur l'ensemble du territoire
- Un appareil scolaire faisant l'objet d'un entretien régulier
- Une forte mobilisation des établissements scolaires, qui travaillent en collaboration avec des services tels la gendarmerie et la police municipale

FAIBLESSES

- Pas de projet partagé autour de la réussite scolaire des enfants (commune, éducation nationale, associations, familles)
- Pas de programme concerté de lutte contre le décrochage scolaire
- Les parents ne sont pas positionnés comme acteurs de la réussite éducative de leurs enfants : difficulté pour les familles à se saisir des enjeux de l'éducation et à prendre en main les outils nécessaires à l'accompagnement scolaire de leurs enfants
- Un manque de lien entre les temps scolaires et périscolaires des enfants en difficulté (manque de préparation des élèves à la rentrée scolaire)
- Des familles (parents et enfants) maîtrisant difficilement les outils numériques

OPPORTUNITÉS

- L'ensemble des dispositifs de droit commun en vue d'un programme d'actions concerté
- Les assises des écoles (mise en exergue des difficultés rencontrées par le système scolaire du Moule)
- Le tissu associatif qui propose des actions de soutien scolaire
- La modernisation de l'appareil scolaire du centre-ville
- Les nouvelles technologies en faveur de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires
- Le renforcement du service de restauration pour véhiculer des valeurs d'équilibre alimentaire
- La mise en valeur des compétences développées dans le cadre scolaire pour construire le territoire
- Le renforcement des relations intergénérationnelles dans le cadre éducatif
- L'utilisation de l'appareil éducatif comme vecteur de mixité et de cohésion sociale
- Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle sur les temps scolaires
- La signature du contrat d'éducation artistique et culturelle du Nord Grande-Terre

MENACES

- Des temps non occupés entre les différents temps de cours pouvant conduire à des pratiques déviantes sur l'espace public
- Un mélange entre les différents publics (lycéens, collégiens, primaires, ...) pouvant menacer les publics les plus fragiles par une exposition à des pratiques déviantes
- Une baisse des effectifs menaçant certains établissements de fermetures de classes
- Menace liée à la non maîtrise des nouvelles technologies
- La sous-utilisation des services de restauration, renforçant la mauvaise hygiène alimentaire de certains élèves
- L'exposition de certains équipements à des risques naturels majeurs

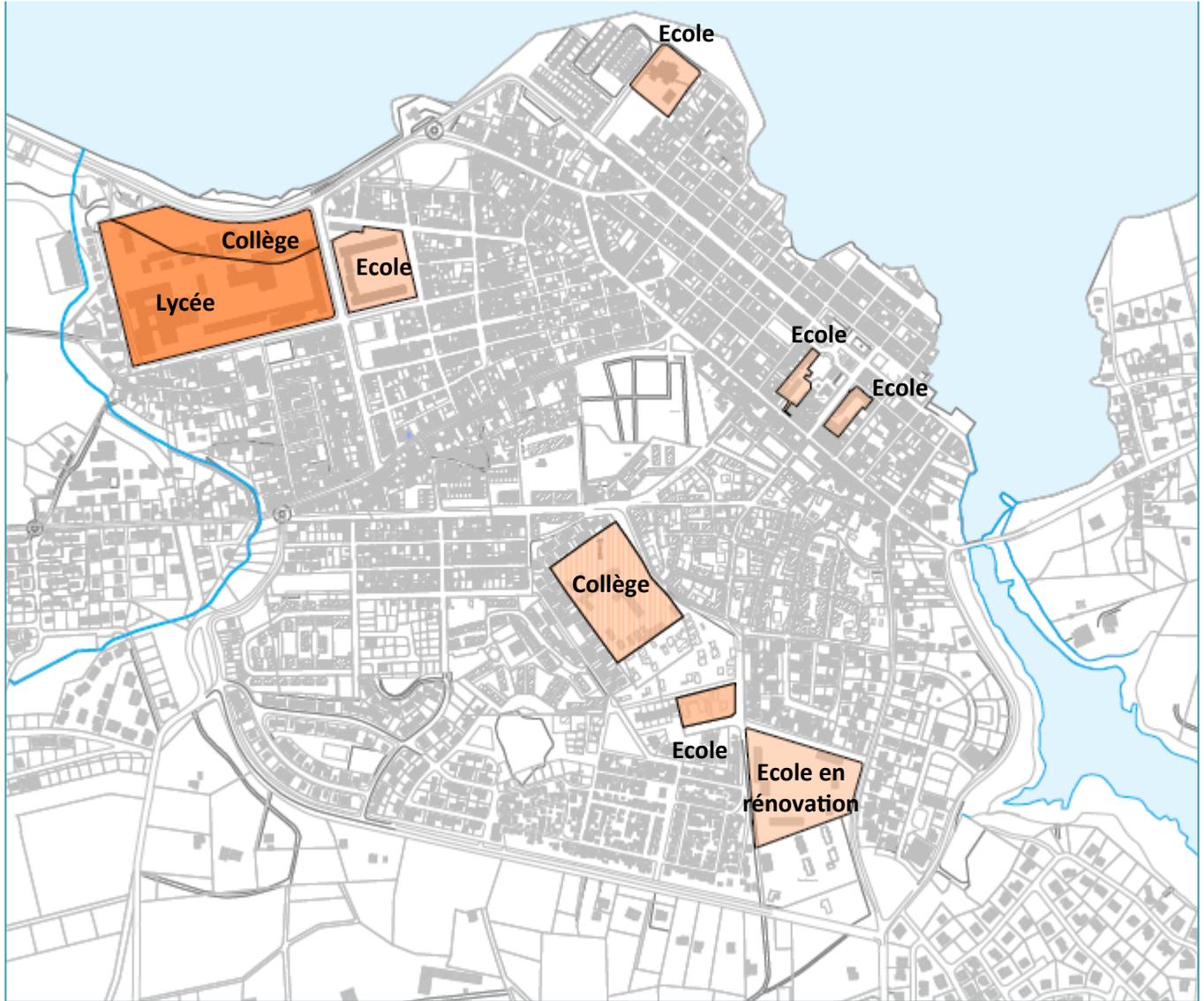
ENJEUX

Le triangle enfant – famille – école

L'action coordonnée entre l'équipe éducative, l'équipe municipale, le tissu associatif et le milieu familial

Un appareil éducatif complet et bien réparti

Ecoles, collèges et lycée des quartiers prioritaires



Cartographie : Couleurs d'Architecture



Photo : Couleurs d'Architecture



Photo : Couleurs d'Architecture



ATOUPS

- Nombre important d'équipements culturels et sportifs au sein des quartiers prioritaires
- Sphère associative très active en matière de pratiques sportives et culturelles
- Les activités du ALSH : dispositif d'animation extrascolaire
- Le Projet Educatif territorial
- Le Contrat Enfance et Jeunesse
- Dispositif ticket/sport et culture sur le mois de juillet proposant aux enfants et adolescents une palette variée d'activités sportives à un tarif très intéressant
- Mise en avant des activités numériques au travers de la Cyberbase

FAIBLESSES

- Inadéquation de l'offre socio-culturelle et sportive aux réalités de proximité
- Absence d'un service dédié à la jeunesse
- Certaines personnes ne profitent pas des activités culturelles et sportives proposées
- Des difficultés de gestion des équipements de proximité
- Un manque de coordination stratégique afin que les temps de loisir deviennent des outils éducatifs
- Les tous petits et les adolescents : deux tranches d'âges souvent oubliées

OPPORTUNITÉS

- Le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse afin de conduire une réflexion sur les temps des adolescents et proposer une stratégie d'accompagnement de la jeunesse
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) pour une prise en compte de la problématique de la délinquance dans l'accueil des jeunes
- Le projet de requalification de l'espace fédérateur de Vassor
- La signature du contrat d'éducation artistique et culturelle du Nord Grande-Terre, hors temps scolaires

MENACES

- La mutation urbaine génère une libération du temps social, insuffisamment prise en compte dans l'offre publique de structuration socio-éducative de temps des jeunes
- L'utilisation croissante du numérique peut renforcer les ruptures entre générations

ENJEUX

L'occupation du temps libre des jeunes

ATOUPS

- La crèche multi-accueil : une structure complète (crèche, garderie, activités,...) et avec une forte mixité sociale
- Les actions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Les équipements de proximités dans les quartiers prioritaires, vecteurs de cohésion sociale
- La C.D.I.F.F, qui organise des actions d'accompagnement de la parentalité en direction des jeunes mères et des actions de sensibilisation en milieu scolaire
- La « Maternité consciente » et ses actions en matière de santé sexuelle et le planning familial
- Le tissu associatif (CDIFF, FORCES, ...)

FAIBLESSES

- Pas de crèche dans les quartiers prioritaires
- Peu d'assistantes maternelles localisées dans ces quartiers (seulement 3)
- Pas de pédiatre au Moule
- Seule une sage femme est présente au Moule et elle est surchargée
- Pas d'échographe au Moule
- De nombreuses mères célibataires devant porter seules l'éducation de l'enfant
- La surcharge de la crèche multi-accueil, qui refuse l'accueil de nombreux enfants

OPPORTUNITÉS

- Mobiliser les dispositifs de droit commun existants pour accompagner la famille dans la période de la petite enfance
- Le Contrat Enfance et Jeunesse et le soutien financier de la CAF pour les structures existantes et à créer
- La croix rouge et ses dispositifs de formation à la puériculture et à l'aide aux soignants
- Le projet de mini crèche en face des services techniques
- Les projets de mini crèches Montessori à Bonan-Vassor-Sergent et à Cité Cadenet
- Les dispositifs de parrainage d'enfants et les relations intergénérationnelles dans l'accompagnement de la parentalité et de la petite enfance

MENACES

- Les grossesses précoces
- Les difficultés dans l'exercice de la parentalité
- La conjoncture économique qui conduit à délaisser l'éducation des enfants afin de s'occuper de la survie du foyer
- L'isolement des mères et le non retour à la vie active
- La non détection prénatales des pathologies
- Les problématiques d'addiction et leur répercussion sur l'enfant (syndrome d'alcoolisme fœtal, ...)

ENJEUX

Les structures d'accueil de la petite enfance

L'accompagnement des parents, en particulier des jeunes mères, dans l'étape de la petite enfance

ATOUPS

- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Le diagnostic Local de Sécurité (DLS)
- Le CCAS : un acteur majeur en termes de prévention de la délinquance
- Un partenariat efficace entre la municipalité et la gendarmerie et une très bonne collaboration entre la gendarmerie et la police municipale
- Coopération entre la commune et les aménageurs sur les problématiques d'animation et de régulation sociale
- La rénovation urbaine a changé l'image des quartiers et a permis d'endiguer certains sentiments d'insécurité
- Présence d'un Point d'Accès aux Droits
- Le programme de propreté urbaine : actions du centre technique municipal dans l'interpellation des propriétaires au nettoyage de friches et dents creuses

FAIBLESSES

- Présence de foyers de ruptures sociales, d'activités de toxicomanie et de BIK de délinquance sur les quartiers prioritaires
- Présence d'un commerce de drogue sur ces quartiers
- La police municipale :
 - Inadaptation des locaux
 - Mauvaise localisation
 - En sous-effectif (16 policiers alors que le taux de couverture doit être de 1 policier pour 1000 habitants, soit 23 policiers)
- Un éclairage public défaillant qui favorise les pratiques déviantes
- Présence de friches et dents creuses insécures
- Des erreurs d'architecture et d'aménagement vis-à-vis des programmes de logements ayant conduit à la mise en place de pratiques déviantes (logement en RDCH à Vassor,...)
- Un manque de mutualisation des informations entre institutions
- Une augmentation des violences intrafamiliales et un manque de moyens d'action

OPPORTUNITÉS

- Le projet de rénovation du centre ancien
- La collaboration entre l'équipe municipale, les bailleurs et les acteurs sociaux
- La possibilité de mobiliser des dispositifs de médiation sociale et de prévention spécialisée
- Une occasion de mobiliser la population autour de cette thématique
- La mise en œuvre d'un système de vidéo protection dans les quartiers prioritaires
- Le C2DT, le processus de relamping et les programmes du Sy.MEG : une opportunité pour mettre en œuvre une politique d'éclairage publique (plan lumière,..)
- L'utilisation des ressources des enseignants

MENACES

- Le squatte et la sécurité publique des nombreuses dents creuses présentes dans ces quartiers
- L'attractivité du Moule : la menace d'une délinquance itinérante
- La délinquance de proximité due à l'attractivité de la commune sur les temps de vacances
- La migration de la délinquance de Baie-Mahault/Pointe-à-Pitre/Abymes vers le Nord Grande-Terre

ENJEUX

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et sa déclinaison

ATOUPS

- Une stratégie d'accompagnement des personnes âgées engagée depuis 1997 avec l'élaboration du schéma gérontologique
- Une expérience communale dans l'accompagnement des personnes âgées (ateliers mémoire, croisières gérontologiques, téléassistance,...)
- Forte connaissance de la population âgée
- Un tissu médical extrêmement dense et diversifié
- Présence de 4 EHPAD sur la commune
- Des services d'aide à la personne bien dotés
- Un service dédié aux personnes âgées au CCAS
- Présence d'associations (Grain d'or, accueil providence, travail et partage...)
- Présence d'un conseil des Sages

FAIBLESSES

- Un manque d'adaptation de la ville et de l'habitat aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Des personnes âgées en situation de fragilité moyenne (observatoire régional des situations de fragilité) : un nombre important d'assurés n'ayant pas eu recours à des soins depuis plus de 24 mois.
- Un appareil de santé dépourvu de gérontologues
- Des personnes âgées souffrant généralement d'un faible pouvoir d'achat sur le périmètre prioritaire
- Un manque de prise en compte des personnes âgées à domicile (isolement des personnes âgées)
- Un manque d'accompagnement de la fin de vie
- Pas de politique d'animation auprès des personnes âgées
- Peu de prise en compte des aidants familiaux
- Le manque de liens intergénérationnels
- Aucune enquête de besoins réalisée auprès des personnes âgées et préretraités

OPPORTUNITÉS

- Le schéma gérontologique : une opportunité pour construire une politique d'accompagnement des personnes âgées
- La rénovation de la vieille ville, le réseau de transport en commun et le plan d'accessibilité sont des opportunités pour renforcer la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Le renforcement des politiques d'accompagnement social en direction des personnes âgées (de manière ponctuelle et quotidienne)
- Le dispositif de l'aide personnalisée à l'autonomie
- L'utilisation des associations de personnes âgées et de la jeunesse pour éviter l'isolement des personnes âgées
- La silver économie : le captage du tourisme des personnes âgées, déjà présent en Guadeloupe

MENACES

- Le phénomène d'errance des personnes âgées
- La maltraitance des personnes âgées
- L'isolement des aidants familiaux
- La mutation urbaine peut conduire à une perte de repère et à l'exclusion des personnes âgées
- Perte de la mémoire collective et non transmission des valeurs

ENJEUX

L'adaptation de la commune du Moule au vieillissement de sa population

La Silver Économie

ATOUPS

- Un appareil de santé riche et bien développé sur les quartiers prioritaires
- Le CCAS a su construire un vrai partenariat d'actions avec d'autres institutions de la santé

FAIBLESSES

- Certaines personnes en situation de précarité ont des difficultés d'accès aux soins, notamment dans des rubriques comme les soins dentaires et ophtalmologiques
- Un manque d'indicateurs pour mesurer la part de la population prioritaire ne pouvant pas avoir accès à l'appareil de santé
- Une population fortement touchée par des problématiques de santé mentale (fragilités psychologiques ou troubles psychiques)
- Faiblesse de l'offre de certains spécialistes
- Un manque d'évaluation et de connaissances des difficultés d'accès aux soins
- Les jeunes et les personnes âgées : deux catégories de populations souffrant de difficultés d'accès aux soins
- PMI mal positionnée et services éclatés
- Un manque d'observatoire et de repérage

OPPORTUNITÉS

- Le Contrat Local de Santé : un document déjà engagé, une opportunité à renforcer
- Le renforcement des actions récentes de la croix rouge en matière de réduction et de prise en compte des risques addictifs et d'accompagnement des publics en errance
- L'utilisation des connaissances des acteurs tels le CCAS et la Croix rouge pour mieux comprendre et connaître les populations en difficultés sur les quartiers prioritaires
- L'utilisation des dispositifs de droit commun existants et la mutualisation des connaissances pour favoriser les conditions d'accès aux soins

MENACES

- Une situation de précarité qui renforce les addictions et les difficultés d'insertion professionnelle

ENJEUX

La connaissance des difficultés d'accès aux soins de la population des quartiers prioritaires

Les addictions et les problématiques de santé mentale

Les personnes en situation d'errance

ATOUPS

- Un tissu associatif très dynamique dans la ville du Moule et dans les quartiers prioritaires
- Un tissu associatif sportif très dense et performant en matière d'encadrement
- Une gamme d'associations culturelles large jouant un rôle majeur sur le territoire

FAIBLESSES

- Une faible utilisation du tissu associatif comme ressource de développement social du quartier et de renforcement de l'offre socio-éducative
- Les associations souffrent d'un manque de professionnalisation
- Les sports de glisse (surf et kayak) ne sont pas mis en avant alors que la ville du Moule possède une façade maritime importante (ville de référence pour le surf)
- Une faible connaissance du tissu associatif
- Un manque de mise en réseau des associations
- Pas de maison des associations
- Manque de visibilité et difficultés à la localisation
- Pas de service communal « vie associative »
- Manque d'associations d'aide et d'accompagnement de la population
- Pas de représentant de l'économie sociale et solidaire au Moule, ni dans la communauté d'agglomération de Nord Grande-Terre

OPPORTUNITÉS

- Le tissu associatif et coopératif comme moyen d'insertion
- Les associations : de véritables tremplins en matière d'emploi
- Les dispositifs de droit commun existants pour soutenir le tissu associatif et coopératif
- Le développement du champ de l'économie social et solidaire au travers du tissu associatif et coopératif
- Les clubs d'art martiaux pour favoriser la régulation de la délinquance
- Exploiter, tout au long de l'année, les savoirs faire liés aux activités carnavalesques dans un contexte socio-éducatif

MENACES

- La crise des finances publiques (gèle des accompagnements éducatifs, diminution des subventions,...)
- La complexification du cadre de gestion quotidienne
- Le bénévolat est en danger
- Les difficultés de mise aux normes des associations pour l'animation des temps scolaires

ENJEUX

Le tissu associatif et coopératif et l'économie sociale et solidaire
L'accompagnement du tissu associatif et coopératif

ATOUPS

- Une expression spontanée de la participation citoyenne au travers de modifications ponctuelles de l'espace public
- Les associations de carnaval : des institutions sociales d'envergure prenant en charge la vie autour du carnaval
- Des temps de vie qui animent les quartiers : baptêmes, mariages, enterrements,...
- Présence de « porteurs de projets » sur les quartiers prioritaires
- Présence d'une épicerie solidaire
- Le CCAS a mis en place un relais de la banque alimentaire

FAIBLESSES

- Une absence de consultation des habitants concernant la mise en œuvre des politiques publiques
- L'habitant davantage consommateur des politiques publiques que citoyen créateur de la cité
- Le vote : unique marqueur d'évaluation des politiques publiques
- Un manque de dynamisme associatif dans le logement locatif social
- La faiblesse du sens commun : les initiatives citoyennes restent tournées vers l'intérêt individuel
- Pas de représentant de l'économie sociale et solidaire au Moule, ni dans la communauté d'agglomération de Nord Grande-Terre

OPPORTUNITÉS

- Le dispositif contrat de ville et le cadre réglementaire : des opportunités pour la prise en compte de la participation citoyenne dans les politiques publiques
- Présence d'acteurs de proximité actifs sur le territoire (CCAS, CAF, Bailleurs,...)
- L'utilisation de plates-formes d'échanges pour créer une relation entre les habitants et les bailleurs

MENACES

- La montée en puissance de l'individualisme
- L'effet pervers de la rénovation urbaine sur les relations sociales

ENJEUX

La participation citoyenne dans les politiques publiques

La cohésion sociale dans le parc locatif social

L'économie sociale et solidaire





**ENJEUX
DES QUARTIERS
PRIORITAIRES**

**PILIER CADRE DE VIE ET
RENOUVELLEMENT
URBAIN**



ATOUPS

- Une mixité des typologies d'habitat
- Une diversité patrimoniale et architecturale
- Une concentration du bâti et une trame viaire bien organisée
- Un grand effort d'assainissement et de requalification des quartiers depuis ces 25 dernières années
- Une forte mixité fonctionnelle
- Un équilibre entre la fonction habitat et la fonction économique
- Une population propriétaire

FAIBLESSES

- Faible mixité sociale sur les quartiers de la vieille ville, Champs Grillé 2, Petite Guinée, Lemercier
- L'offre de logements accessibles aux personnes âgées sur le Moule est faible: la politique d'habitat n'a pas intégré la dynamique de vieillissement de la population
- Pas de résidences dédiées aux personnes âgées
- Un bâti vieillissant sur la vieille ville, Petite Guinée et Lemercier et un manque d'entretien du bâti
- Un manque de qualité du nouveau bâti urbain
- Une limite floue entre l'espace public et l'espace privé
- Manque de culture urbaine
- L'enclave Lemercier : un quartier d'habitat spontané

OPPORTUNITÉS

- La rénovation de la vieille ville et la RHI multi-site de Petite-Anse et de derrière Le Fort : des opportunités pour requalifier le centre ancien et attirer de nouvelles populations
- Les dispositifs d'amélioration de l'habitat, en particulier pour les personnes à mobilité réduite
- L'habitat : une opportunité pour attirer des classes moyennes et une population jeune en ville (jeunes couples, jeunes travailleurs,...)

MENACES

- Malgré l'effort de requalification, le centre-ville du Moule reste une ville de minima sociaux
- L'inadéquation de l'offre urbaine en matière de logements avec le processus de vieillissement de la population
- L'inadaptation entre les problématiques d'accessibilité et les programmes de logements des quartiers prioritaires (faible taille des parcelles, PLU bâti en R+3 or ascenseurs obligatoires supérieurs à R+4, commerces en RDCH dans le centre-ville,...)

ENJEUX

La mixité intergénérationnelle et sociale

La mixité fonctionnelle

L'adéquation de l'offre de logements au processus de vieillissement de la population

ATOUTS

- Présence de nombreuses dents creuses qui aèrent la ville
- Une politique communale de réappropriation du foncier urbain par les habitants
- Une ville de propriétaires
- Mise en œuvre récente d'une stratégie foncière en collaboration avec l'EPFL

FAIBLESSES

- Peu de foncier public
- Absence de réserve foncière publique
- Un foncier caractérisé par de petites parcelles
- Présence de dents creuses
- Une difficulté de la part de la collectivité à gérer la problématique d'indivision
- Un délaissement du bâti, lié notamment aux problèmes d'indivision
- Nombreuses friches urbaines et ruines, notamment sur les quartiers du Bourg et de Petite Guinée
- Peu de bâtis et parcelles disponibles à la vente
- Un marché foncier confronté à la spéculation, en particulier dans le centre ancien

OPPORTUNITÉS

- Un potentiel foncier important en centre-ville
- Les avantages fiscaux sur les quartiers prioritaires
- Des coûts d'acquisition foncière et de bâti raisonnables (hors vieille ville)
- La valorisation du bâti vacant

MENACES

- Le squatte des dents creuses et le développement de pratiques déviantes
- Risque de sécurité publique avec les ruines (incendie, effondrement,...)
- Manque de dispositifs pour financer le coût élevé des démolitions (amiante, ...)

ENJEUX

Maîtrise publique du foncier urbain
Reconquête du bâti vacant



ATOUPS

- Présence de nombreuses places, placettes et parcs sur les quartiers prioritaires
- Bonne répartition de ces espaces sur les quartiers
- Des espaces identifiés, chargés de la mémoire des quartiers
- Des espaces publics relativement propres
- Présence dans le quartier vécu du parc ouatibi tibi (autre bord) et du parc de Damencourt

FAIBLESSES

- Des espaces sous-utilisés
- Un manque de lisibilité, d'organisation et de hiérarchisation
- Une faiblesse de l'éclairage public
- Peu de mobilier urbain et dégradation du mobilier, quand il existe
- Pas de dimension artistique et mémorielle sur ces lieux : une absence d'incarnation
- Manque de connaissance fine de ces espaces (taille, capacité d'accueil, pratiques et usages,...)
- Un phénomène de privatisation de l'espace public
- Le quartier Lemercier ne dispose pas d'espaces publics de type place, placette ou parc

OPPORTUNITÉS

- De nombreuses opportunités foncières sur la zone permettant de proposer la réalisation de nouvelles places, placettes et parcs
- Utiliser ces espaces pour animer la ville au travers d'une programmation culturelle (musique, cinéma, sport, jeux...) et en utilisant la dynamique associative et les activités spontanées
- Le projet de promenade maritime

MENACES

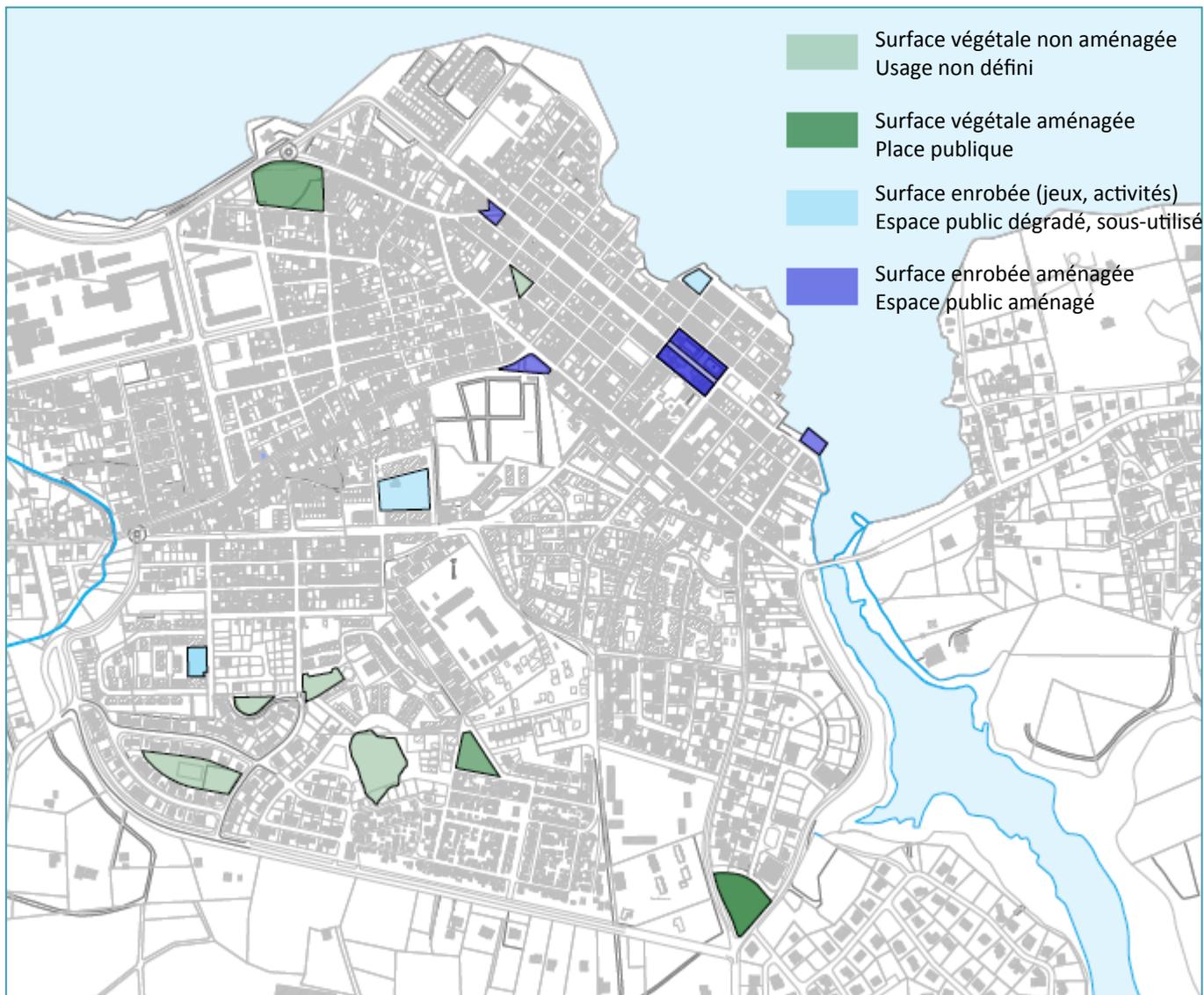
- Une sous-utilisation de ces espaces qui conduit à l'apparition de pratiques déviantes
- Un sentiment d'insécurité à la nuit tombée qui ne favorise pas la pratique de ces espaces
- Le coût d'entretien des espaces publics
- De moins en moins de mobilisation humaine sur l'espace public

ENJEUX

Des espaces fédérateurs, vecteurs de lien social

Des espaces publics nombreux et variés

Espaces publics sur les quartiers prioritaires



Cartographie : Couleurs d'Architecture



Photo : Couleurs d'Architecture



Photo : Couleurs d'Architecture

ATOUPS

FAIBLESSES

- Une offre en équipements sportifs variée et bien répartie sur le territoire
- La régie des sports : équipement sportif fédérateur
- La rénovation du stade de Sergent
- Le dispositif tickets/sports et les accompagnements éducatifs (ALSH)
- Présence d'espaces naturels propice à l'activité sportive et culturelle
- Le projet Aristide Girard (ouverture des équipements scolaires à la ville) : un atout pour l'offre de proximité des quartiers alentours
- Le centre Robert Loyson et le CEFRIM : centres culturels dynamiques proposant une programmation culturelle et de loisirs variée

- Une faiblesse des équipements socio-sportifs et socio-culturels de proximité et une difficulté de gestion de ces équipements (obsolescence des espaces de proximité existants de Vassor, Sergent,...)
- Un manque d'animation de certains équipements
- Faiblesse de la communication concernant l'offre culturelle et sportive
- Un manque d'activités liées à la mer
- Absence d'équipements sportifs et culturels innovants dans les quartiers prioritaires (skate Park,..)
- Pas de piste cyclable
- Sous-utilisation des équipements par les populations défavorisées, notamment dans le secteur du livre
- Absence d'offre d'animation relative à la culture scientifique et technique dans les quartiers prioritaires
- Pas d'indicateurs précis d'utilisation de l'appareil culturel et sportif par les populations des quartiers prioritaires
- Manque de rayonnement et de lisibilité du musée Edgar Clerc

OPPORTUNITÉS

MENACES

- Le développement des espaces naturels à penser comme équipements sportifs (spot de surf, rivière Audoin, lagon, spot de parapente,...)
- L'opportunité des parcelles du Spot pour réaliser un projet d'ensemble (culturel et sportif)
- La revitalisation de la vieille ville : opportunité pour développer les mobilités douces dans la ville (vélo, BMX, skate, rollers,...)
- Le musée Edgar Clerc : offre à soutenir et à développer (quartier vécu)
- L'opportunité du parc Ouatibi tibi comme véritable parc urbain (quartier vécu)

- La menace de la dégradation des équipements, due au manque de gestion
- L'émergence du pôle abymien : une menace pour l'offre culturelle du Moule
- Le manque d'animation des équipements sportifs sur les temps libres des jeunes (plage horaire 17-21h et temps de vacances scolaires)
- Le manque de soutien aux associations qui peuvent disparaître et impacter l'offre culturelle et sportive
- La disparition/réduction des accompagnements éducatifs
- La révolution numérique : menace pour les équipements sportifs

ENJEUX

Des équipements sportifs de proximité fédérateurs

L'accessibilité aux équipements culturels

La mer comme lieu d'activité

ATOUPS

- Une trame viaire permettant d'éviter la saturation du centre-ville
- Des voies de délestage de l'hyper-centre
- Un réseau viaire globalement en bon état
- Une signalétique relativement complète

FAIBLESSES

- Des rues étroites, notamment dans l'hyper-centre
- Des difficultés de stationnement selon les rues et les plages horaires, avec notamment un manque d'aires dédiées au stationnement
- Des ralentissements nombreux
- Nombreuses incivilités (stationnement anarchiques, sens interdits non respectés,...)
- Passage de poids lourds dans le centre-ville
- Un manque de signalétiques directionnelles
- Pas d'incitation de la part de la commune à se séparer de la voiture
- Pas de culture du covoiturage

OPPORTUNITÉS

- L'opportunité des dents creuses pour proposer des aires dédiées au stationnement
- Le projet Asi D'lo : projet de parking silo
- Le projet de voie de contournement agroindustrielle
- L'opportunité d'une meilleure qualification des voies de délestage de l'hyper-centre

MENACES

- Dangers liés aux accidents, notamment au niveau des écoles
- Le problème de la sécurité avec la gestion des 2 roues
- Omniprésence de la voiture, au détriment des autres modes de mobilité
- Des conflits d'usage causés par les camions de livraison stationnant sur la chaussée
- La pollution et les nuisances sonores liées à l'automobile

ENJEUX

La sécurité routière, les incivilités et les pratiques déviantes

Le stationnement

Le contournement du centre-ville

Les conflits d'usage

ATOUTS

- Une ville dense et peu étalée
- Une ville à l'échelle piétonne
- Un réseau de transport en commun existant et globalement efficace
- Une bonne desserte en transport en commun entre les quartiers prioritaires et les quartiers ruraux
- Un accès facilité au réseau de transport en commun interurbain et intercommunautaire

FAIBLESSES

- Une accessibilité piétonne rendue difficile par de nombreux obstacles
- Très peu de trottoirs et lorsqu'ils existent des trottoirs délabrés, trop étroits et souvent encombrés
- Absence de pistes cyclables
- Une occupation anarchique du domaine public
- Pas d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Pas de signalisation destinée aux piétons pour se diriger dans la ville
- Le service de transport en commun n'est pas assez qualifié (pas de gare routière, aucune politique de tarification différenciée,...)

OPPORTUNITÉS

- Le projet Asi D'lo : une opportunité pour porter le projet de gare routière et pour diminuer l'emprise de la voiture dans le centre-ville
- La revitalisation du centre-ville : l'occasion pour redonner toute leur place aux mobilités douces et alternatives (piétonisation, voies cyclables,...)
- Le plan d'alignement des façades
- La charte de circulations douces
- L'enfouissement des réseaux : opportunité pour dégager de l'emprise au sol
- Le renforcement du réseau de transports en commun et la mise en œuvre d'une politique de tarification différenciée
- La ville du Moule comme lieu d'expérimentation des navettes électriques

MENACES

- Une occupation anarchique du domaine public qui limite le développement de mobilités alternatives (mobilier urbain, poubelles, marches, poteaux, ...)
- Une omniprésence de la voiture au détriment des modes de mobilité alternatifs
- Une emprise des voies parfois réduite limitant le développement des mobilités alternatives
- Des abris de bus non accessibles aux personnes à mobilité réduite

ENJEUX

Les mobilités douces et alternatives dans l'hyper-centre
L'efficacité et l'accessibilité du réseau en transport en commun
L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

ATOUPS

- Présence d'assainissement pluvial le long des rues
- Desserte d'une grande partie du centre-ville par un réseau d'assainissement séparatif EU-EV avec des collecteurs en capacité suffisante et en bon état

FAIBLESSES

- De nombreux réseaux sont aériens
- Problèmes de ruissèlement sur les voies et d'inondation
- Insuffisance des ouvrages de collecte
- Exutoire insuffisant en partie basse de la ville
- Certains secteurs ne sont pas raccordés aux collecteurs du SIAEAG (cité Cadenet, Petite Guinée,...)

OPPORTUNITÉS

- La RHI multi-site, le projet de revitalisation du centre-ville et le programme du Sy.MEG : des opportunités pour enfouir les réseaux et ainsi sécuriser et embellir les quartiers prioritaires (dégagement des vues, risque cyclonique, accessibilité...)

MENACES

- Risque de dégradation des réseaux d'eau pluviale et donc d'inondation en partie basse de la ville qui est soumise aux fortes marées et à la houle cyclonique
- En cas de fortes pluies, engorgement des réseaux d'assainissement séparatif EU-EV
- Réseaux d'eau potable insuffisants sur certains tronçons pour assurer la défense incendie

ENJEUX

L'assainissement du centre ancien

L'enfouissement des réseaux

ATOUPS

- La ville du Moule a été un précurseur dans le domaine des énergies renouvelables (photovoltaïque sur les toits des bâtiments publics, centrale bagasse/charbon,...)
- Expérience dans le développement de la dimension pédagogique (énergie éolienne sur le boulevard maritime...)
- Processus de mise aux normes en matière de gestion de l'eau (nouvelle station d'épuration,...)
- Le problème d'eau potable sera résolu dans les prochains mois (traitement de l'eau brute)
- La ville du Moule a été précurseur sur la thématique des déchets (1^{ère} déchetterie de Guadeloupe)
- Mise en place du tri au porte à porte

FAIBLESSES

- Absence de stratégie ambitieuse de maîtrise de l'énergie (facture énergétique de la collectivité,...) et méconnaissance des innovations en matière de consommation d'énergies
- Pas de pôle en charge de ces thématiques dans les services municipaux
- Pas d'Agenda 21 et pas de Plan Climat Energie Territorial (PCET)
- Manque de culture de la consommation responsable (gaspillage de l'eau potable,...)
- Pas d'accompagnement des populations dans la maîtrise de leur consommation d'énergie
- Absence de culture scientifique et technique et de conscience de la valeur des ressources naturelles
- Le problème du réseau d'eau et des canalisations

OPPORTUNITÉS

- Le développement de la filière des énergies renouvelables (formation, expérimentations,...)
- L'opportunité d'investissement de la CANGT dans la filière de l'énergie renouvelable
- Impulser des réflexions autour de la maîtrise d'énergie dans les futurs projets d'équipements publics
- Le renforcement de la ferme photovoltaïque sur les bâtiments publics
- L'utilisation des énergies renouvelables pour éclairer les chemins piétons (boulevard maritime,...)
- L'utilisation de la houle marine
- Le projet de relamping : opportunité pour diminuer la facture énergétique
- L'opportunité de modernisation des canalisations dans le processus de rénovation de la vieille ville

MENACES

- La diminution des dotations publiques limite les moyens d'expérimentation
- Le coût du développement durable
- L'absence de stratégie ambitieuse ne permet pas de préparer une réponse aux enjeux de demain
- Le phénomène Not In My Backyard (NIMBY) : comportement de résistance psychologique, pouvant être un frein à l'innovation
- L'émergence d'un autre pôle pilote en matière d'énergies renouvelables à l'échelle de la Guadeloupe

ENJEUX

Le Moule comme pôle régional d'énergies renouvelables (innovation et exploitation)

La consommation responsable (sphère publique et sphère privée)

La gestion de l'eau potable

Le cycle du déchet

ATOUTS

- Le site internet de la ville en cours de réalisation
- Un appareil scolaire relativement équipé en réseaux numériques
- Une expérience dans l'utilisation des nouvelles technologies comme soutien scolaire
- Un suivi informatique des résultats des élèves au collège en lien direct avec les parents

FAIBLESSES

- Le Moule : une ville pas connectée :
 - Des équipements publics (médiathèque, centre socio-culturel, mairie,...) ne disposant pas du WIFI,
 - Pas de bornes WIFI dans les espaces publics,
 - Pas de SIG
- Pas de schéma communal de numérisation du territoire
- Une obsolescence du dispositif de numérisation des écoles
- Pas d'accompagnement de la population dans la révolution numérique
- Des parents qui ne maîtrisent pas les codes d'utilisation des nouvelles technologies

OPPORTUNITÉS

- Faire des écoles de ces quartiers des écoles pilotes dans le développement des nouvelles technologies
- Faire de la ville du Moule une smart city
- Les nouvelles technologies : un apport dans l'ouverture au monde, le soutien scolaire, la mise en réseau...

MENACES

- La fracture numérique et la fracture générationnelle
- L'amplification des déviances sociales au travers du numérique

ENJEUX

La révolution du numérique : « vile du Moule, ville numérique pour tous »

Les nouvelles technologies comme vecteur de cohésion sociale

ATOUPS

- Le centre ville du Moule : centre d'intérêt patrimonial
- Un patrimoine riche et diversifié
- Un patrimoine symbolique des différentes phase de l'urbanisation de la ville :
 - Souvenir de la ville portuaire
 - Patrimoine bâti qui date de la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle
 - Trame viaire qui témoigne des 1ers temps de l'urbanisation de la ville
 - La séquence militaire
 - Bâtiments caractéristiques de l'architecture créole
 - Bâtiments de style Ali Tur
 - ...
- Une étude déjà réalisée sur le patrimoine du Moule

FAIBLESSES

- Un patrimoine en déshérence
- Patrimoine appartenant majoritairement au parc privé, donc peu de patrimoine public
- Nombreuses indivisions
- Des bâtiments anciens rarement aux normes sismiques et cycloniques
- Des problématiques de réseaux

OPPORTUNITÉS

- L'opportunité de la revitalisation du centre-bourg pour la réhabilitation du patrimoine historique
- La mobilisation de la DAC
- Une réflexion sur la mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- L'utilisation du patrimoine comme vecteur de lien social entre les générations et comme pilier de la mise en tourisme de la ville

MENACES

- Le délaissement du patrimoine avec pour risque la perte du patrimoine bâti et immatériel (perte de la mémoire de la ville)
- Risque que l'aspect économique interfère dans la requalification du patrimoine (coût financier élevé pour les réhabilitations de bâtiments)
- Les problématiques d'amiante limitent les possibilités de réhabilitation
- Le coût de la mise aux normes

ENJEUX

La patrimonialisation de la ville et le développement touristique : « le concept du vieux Moule »

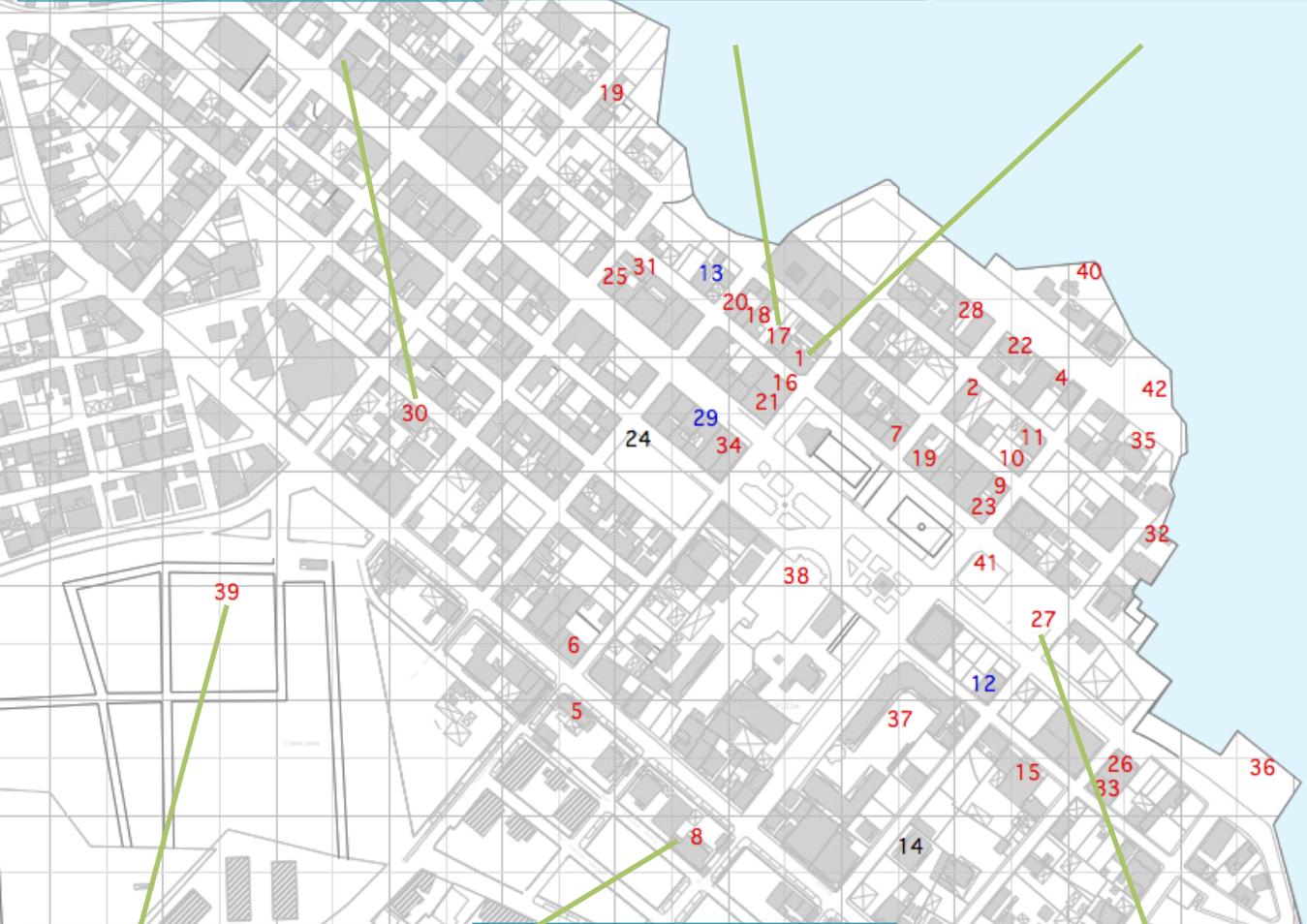
Mémoire urbaine et cohésion sociale

La mémoire sociale et la modernité dans la construction de la ville



10 LA DIMENSION PATRIMONIALE ET HISTORIQUE DE LA VILLE

Le quartier de l'hyper-centre comporte par de nombreux éléments de patrimoine



Cartographie et photos : Couleurs d'Architecture

Contrat de ville du Moule – Convention cadre – Juillet 2015



11 LE PATRIMOINE NATUREL ET VÉGÉTAL

ATOUPS

- La bordure littorale
- Les forêts humides (ravine Nord-Ouest et rivière Audoin)
- Des actions ponctuelles de sensibilisation à l'environnement
- Présence d'un service espace vert

FAIBLESSES

- L'environnement et le paysage ont été les parents pauvres des projets de renouvellement urbain des 25 dernières années
 - Un manque de patrimoine végétal public
 - Peu de patrimoine végétal sur les voies
 - Peu d'organisation et de lisibilité des espaces verts
- Pas d'ingénierie horticole et paysagère
- Peu de communication autour de l'environnement et manque de culture à l'environnement
- Faiblesse de l'identité maritime
- Un manque de lieux d'apprentissage du patrimoine végétal

OPPORTUNITÉS

- Le littoral : une opportunité en matière de développement de l'offre d'activités de loisir et de l'offre touristique
- L'utilisation des espaces naturels comme cadre d'éducation scientifique à l'environnement
- La végétalisation du centre-ville par les dents creuses et jardins
- L'étude sur les plantes adaptées au milieu littoral prévue au C2DT
- Le renforcement de la culture des plantes médicinales

MENACES

- Le renouvellement urbain : un risque de conduire à une minéralisation de la ville
- Risque que l'argument économique prime sur la dimension écologique
- Des partis pris urbains et architecturaux qui considèrent la biodiversité comme une question subsidiaire
- L'insuffisance de la protection du patrimoine naturel sur la zone
- L'exposition atlantique et la présence d'embruns limitent la durée de vie des matériaux de construction et des arbres plantés

ENJEUX

Le patrimoine végétal urbain (public et privé)

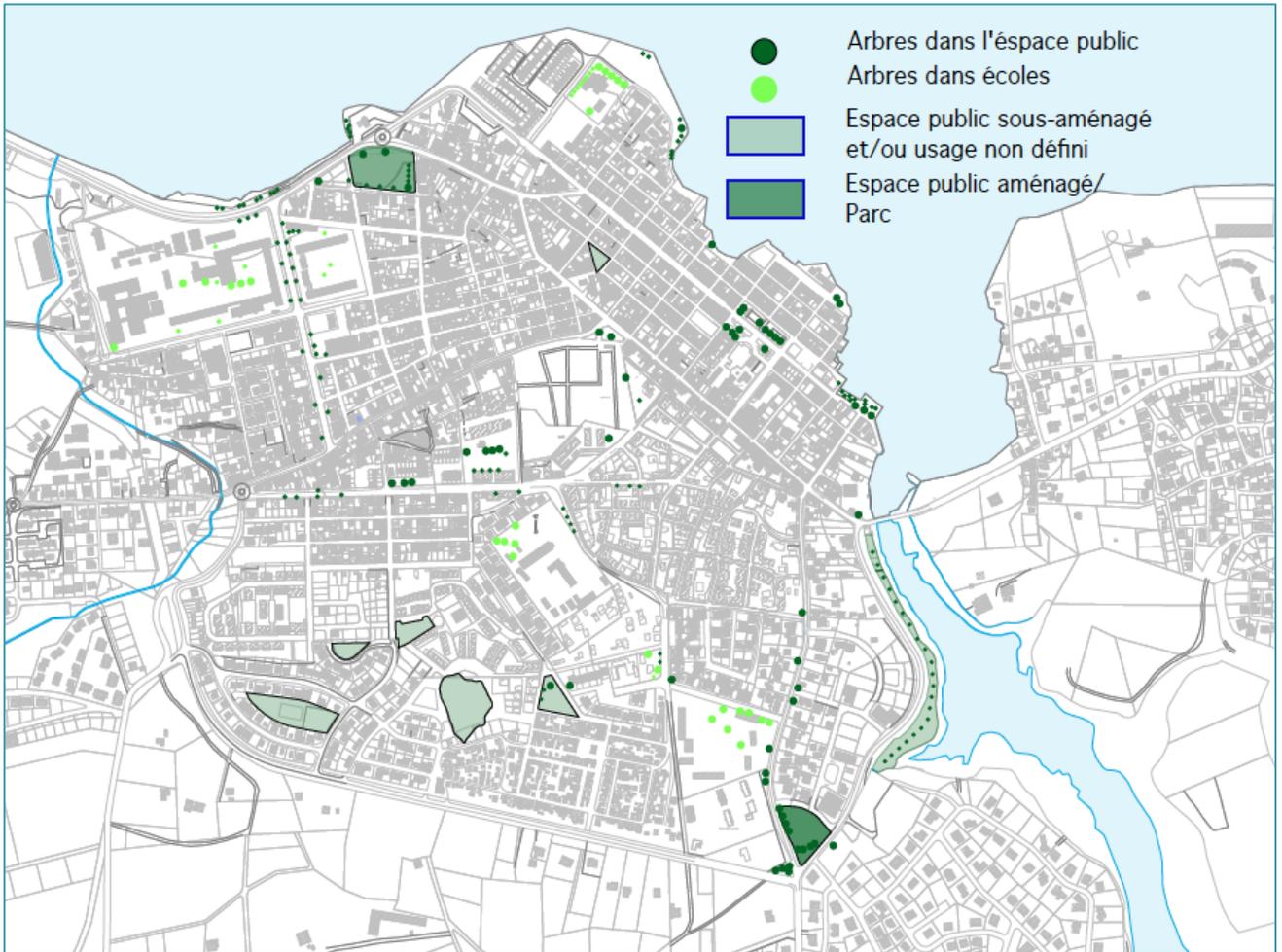
L'éducation et l'éveil à l'environnement

L'identité maritime

11 LE PATRIMOINE NATUREL ET VÉGÉTAL

Un patrimoine végétal majoritairement situé sur l'espace privé (jardins, dents creuses,...)

Un patrimoine végétal public peu présent



Cartographie : Couleurs d'Architecture

Une végétalisation de l'espace urbain permise par l'espace privé, notamment les dents creuses



Photo : Couleurs d'Architecture

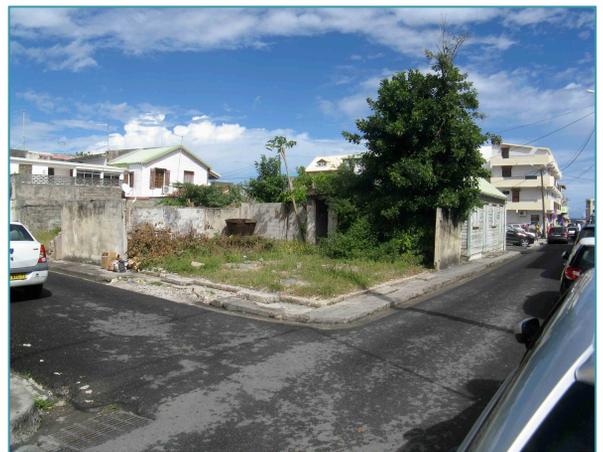


Photo : Couleurs d'Architecture

ATOUPS

- Des documents réglementaires : Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Plan cyclonique, PPR, DICRIM
- Une commune engagée dans l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- Un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) géré par l'office de l'eau
- Une réflexion sectorielle conduite sur des points de rassemblement et sur une stratégie d'intervention par secteur à risque (2 secteurs dans les quartiers prioritaires)
- Des actions ponctuelles : exercices annuels en concertation avec la sous-préfecture
- Des projets de déplacement d'écoles en raison du risque de submersion

FAIBLESSES

- Absence de stratégie de gestion et de prévention des risques naturels
- Une gestion des risques au coup par coup car aucun service dédié et peu de personnel concerné par la thématique
- Pas de coordination de PCS avec les Plans Particuliers de Mise en Sureté des établissements scolaires
- Pas de coordination du PCS avec le plan de secours réalisé par l'établissement de Gardel concernant les risques technologiques et industriels
- Un manque d'équipements pour gérer une situation de crise avec notamment aucun moyen d'alerte générale à la population (sirène,...) et une exposition des bâtiments de gestion de crise aux risques naturels
- Certains bâtiments publics ne sont pas aux normes parasismiques
- Un manque de culture du risque (surtout risque Tsunami)
- Peu de prévention auprès des habitants

OPPORTUNITÉS

- L'articulation des différents plans de mise en sécurité existants
- Fédérer autour d'un projet commun

MENACES

- Lourde menace sur le territoire concernant les risques imprévisibles
- Forte menace d'inondation et de submersion marine sur la citée scolaire englobant le lycée, le collège et les deux écoles et sur la zone de Damencourt et sur les écoles Cadenet

ENJEUX

La culture du risque

La concertation et la coordination dans la gestion et la prévention des risques naturels



**ENJEUX
DES QUARTIERS
PRIORITAIRES**

**PILIER DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**



ATOUPS

- Un tissu commercial et artisanal dense
- Forte amplitude d'ouverture des commerces (du lundi au dimanche)
- Une concentration de l'appareil commercial dans la vieille ville, puis une diffusion dans le reste du quartier
- Existence d'associations de commerçants
- La rue Saint Jean : colonne vertébrale du tissu commercial
- Présence de nombreuses banques
- Un tissu commercial et artisanal qui anime les quartiers prioritaires et confère une attractivité au Moule, qui est aujourd'hui un pôle centrale de la Grande-Terre
- L'organisation en cours des acteurs économiques du Moule
- Un périmètre prioritaire à échelle humaine

FAIBLESSES

- Un manque de diversification de l'offre commerciale et de diversité qualitative de l'offre (gammes moyennes et hautes peu représentées)
- Absence de stratégie de développement du tissu économique
- Pas de fonctionnement nocturne (la tranche 19h/24h n'est pas exploitée)
- Peu de représentativité et de structuration de l'ACAM (association des commerçants et artisans du Moule)
- Le manque de professionnalisation des acteurs économiques de la rue Saint Jean et du boulevard Rougé
- Implantation du tissu économique dans un bâti fragile et vieillissant
- Le sentiment d'insécurité des commerçants et artisans
- Une accessibilité pour Personnes à Mobilités Réduites insuffisante
- Une circulation piétonne difficile dans les secteurs commerciaux

OPPORTUNITÉS

- Le projet de rénovation de la vieille ville pour développer le tissu économique à partir de la rue Saint-Jean
- Le développement du concept commercial du « vieux Moule » pour amorcer la mise en tourisme de la ville
- Les dents creuses : des opportunités foncières pour le développement de la fonction économique
- Le déplacement de la cantine scolaire et de deux écoles : des opportunités foncières pour le développement du tissu économique
- Le potentiel de développement de la rue Duchassaing, du boulevard Le Vasseur et de l'entrée de ville Nord-Ouest

MENACES

- La réduction de l'amplitude d'ouverture des commerces (notamment le dimanche) et son impact sur l'attractivité moulienne
- La circulation : une menace pour l'attractivité commerciale du Moule
- L'émergence de la zone économique de Perrin (Abymes), une potentielle menace pour l'attractivité commerciale du Moule
- La non conformité des commerces est une menace face au changement
- Le déplacement des écoles et son potentiel impact sur l'attractivité commerciale du centre-ville

ENJEUX

La stratégie de développement économique
La consolidation et la diversification qualitative de l'offre
Le centre-ville du Moule comme centre-commercial à ciel ouvert

Une prédominance des activités commerciales

Dans le cadre du schéma de revitalisation du centre-ville du Moule, une étude a été réalisée concernant les activités présentes dans le centre-ville. Aussi, la Ville a une connaissance fine de son tissu commercial en centre-ville. Le recensement a été réalisé à partir d'enquêtes de terrain, effectuées entre le 28 novembre et le 03 décembre 2013. Le périmètre d'enquête est le suivant :

- Le centre-ville, qui correspond à l'hyper-centre, situé entre le boulevard Rougé et la rue Saint-Jean
- Le bourg élargi, qui comprend les zones de Bonan, Vassor, Sergent, ainsi que le Boulevard Levasseur et la rue Duchassing
- Puis Guénette, Damencourt et Baie Side

	Total	Centre-ville	Bourg-élargi
Commerces	175	95	35
Professions médicales et paramédicales	48	24	13
Alimentation	34	15	11
Beauté, soin du corps, coiffure, esthétique	31	12	12
Restauration/Bar	24	8	10
Banque/Finance/Assurances	20	14	0
Artisanat	14	3	7
Auto-école	9	5	4
Pressing-laverie	8	2	3
Pharmacie	8	4	2
Télécommunications, téléphonie, internet	7	4	0
Pompes funèbres	4	1	3
Laboratoires	4	3	0
Activités immobilières	4	1	0
Transports ambulanciers	3	1	2
Agences de voyage	3	2	0
Services express (clés minutes, photocopies,..)	2	0	0
Activités culturelles	2	1	1
Soutien scolaire	1	1	0
Services aux entreprises	1	1	0
Salles de sport	1	1	0
Professions libérales	1	0	1
Petite enfance	1	0	1
Centres de loisirs	1	0	1
Total	406	198	106

Recensement de Qaulistat

Une offre commerciale tournée vers le secteur de l'habillement

Le secteur de l'habillement représente plus du tiers de l'offre commerciale du centre-ville et est de ce fait le secteur prédominant des quartiers prioritaires.

ATOUPS

- De nombreuses entreprises sur le territoire et une forte demande d'implantation de nouvelles entreprises
- Un contexte économique porteur (marché, environnement, ...)
- Forte représentativité des établissements financiers, indicateur d'activité économique
- Un large panel de secteurs d'activité (bâtiment, transport, ...)
- Moyenne de vie des entreprises élevée (entre 10 et 30 ans)
- Le positionnement du Moule comme pôle d'équilibre de la Grande Terre (SAR)
- Le Moule : pôle agro-industriel majeur de la Guadeloupe

FAIBLESSES

- Des problèmes de disponibilité foncière pour répondre à la demande d'implantation de nouvelles entreprises et de développement d'entreprises déjà présentes
- Absence de dispositifs d'incitation fiscale à l'implantation ciblée d'entreprises dans le cœur économique des quartiers prioritaires
- Un manque d'aide et de soutien à l'implantation des jeunes entreprises et une absence de dispositifs d'hôtels d'entreprises ou pépinières d'entreprises
- Absence de zones d'activités dédiées, conduisant à une politique d'opportunités
- Des difficultés d'entretien et de mise aux normes du bâti
- Pas de dispositifs de parrainage d'entreprises et pas de mise en réseau des entreprises
- Un manque de formation des chefs d'entreprises
- Les activités non déclarées et le travail illégal
- Absence de lisibilité de l'offre publique

OPPORTUNITÉS

- L'accompagnement par l'EPFL de la commune du Moule dans son portage foncier
- Les dents creuses de la vieille ville et des autres quartiers prioritaires : des opportunités foncières pour l'implantation d'entreprises
- La politique de la ville et les mesures fiscales sur le périmètre prioritaire (avantages fiscaux)
- Le PLU et la libération de trois secteurs stratégiques
- La finalisation du projet hôtelier de la presqu'île de la Baie
- La restructuration du réseau viaire à l'échelle régionale (voie de contournement économique)

MENACES

- Les charges locatives et le phénomène de spéculation sur les loyers
- L'absence de stratégie sur l'implantation d'entreprises permettant d'orienter les demandes, notamment sur le territoire urbain
- Le manque de professionnalisation des acteurs économiques de la rue Saint Jean et du boulevard Rougé

ENJEUX

La création d'activités et l'innovation
L'accompagnement des entreprises

ATOUPS

- Un appareil économique fort, réserve d'emploi
- Le Moule : pôle d'équilibre régional :
 - Un pôle agro-industriel majeur à l'échelle de la Guadeloupe (le complexe Gardel)
 - Une économie urbaine forte
- La fonction publique territoriale : l'employeur principal
- Montée en puissance des activités de services aux entreprises
- Dimension familiale de nombreuses entreprises
- Effort important du tissu associatif en matière d'emploi

FAIBLESSES

- Fort taux de chômage
- Un manque d'employabilité de la population
 - Problème de formation des populations
 - Problème de l'image de soi : personnes en situation d'échec personnel
 - Problème du savoir-être dans l'entreprise et des difficultés de se positionner sur des postes d'encadrement
- Pas de représentant de l'économie sociale et solidaire au Moule, ni dans la communauté d'agglomération de Nord Grande-Terre
- Forte représentativité des familles mono parentales
- Difficultés de recrutement dans les domaines de la santé et de la petite enfance

OPPORTUNITÉS

- L'école de la 2nd chance : opportunité pour ramener les jeunes dans un processus de formation
- Les structures d'insertions par l'activité économique
- L'utilisation du processus de rénovation de la vieille ville pour mettre en place des dispositifs de formation innovants sur des secteurs représentant des niches d'avenir
- L'appareil agro-industriel : une locomotive susceptible de structurer des filières économiques
- Le renouvellement urbain : une opportunité pour augmenter et compléter l'appareil commercial
- La mise en tourisme du territoire potentielle source de création d'emplois
- Le champ de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives entreprises d'utilité sociale, ...)
- L'ouverture de crèches ou structures de garde d'enfant

MENACES

- La diminution du recrutement dans le service public
- La baisse des investissements publics
- Les difficultés de mobilité vers les pôles d'emploi (Jarry, ...)
- L'absence d'un service d'aide à la recherche d'emploi de proximité (pôle emploi...)
- Les problèmes macro-économiques de la filière canne
- Manque de culture du travail
- La fragilité des associations
- La libéralisation du marché de la canne et le devenir et la reconversion du complexe Gardel

ENJEUX

L'accès à l'emploi des publics des quartiers prioritaires par une formation adaptée aux besoins du territoire et des habitants du quartier

ATOUPS

- Un fort intérêt touristique pour le Moule, en particulier sur la période de la haute saison (décembre à avril)
- Un environnement de qualité (littoral, espaces naturels et paysagers, patrimoine culturel,...)
- Une offre en hébergements touristiques diversifiée (gîtes, appartement en résidence, hébergement chez l'habitant, villa)
- Forte importance du tourisme affinitaire sur les mois de juillet et août
- La zone de restauration rapide du boulevard maritime
- Des espaces et des équipements de loisir sur le quartier vécu (spot, piscine autre-bord,...)

FAIBLESSES

- Difficulté de gestion de l'offre d'hébergement compte tenu de l'importance de l'offre informelle
- Peu d'hôtels
- L'activité touristique a un faible poids dans l'économie locale et a du mal à se développer
- Un problème de marketing territorial
- Peu d'évènementiel sur les mois de juillet et août
- Absence d'offre commerciale nocturne
- Une offre de restauration insuffisante
- Manque de diversité qualitative (montée en gamme, degré de confort,...)
- Mauvaise position géographique de l'office du tourisme
- Manque d'offres de formation en lien avec l'économie touristique
- Un nombre de couchages insuffisant
- Pas de stratégie de développement de l'économie touristique

OPPORTUNITÉS

- Le tourisme de niches (loisirs et hébergements) :
 - Personnes âgées
 - Santé, remise en forme et bien-être
 - Personnes à mobilité réduite et personnes en situation de handicap
- Le développement de l'écotourisme et plus particulièrement de la filière de la mer
- La mise en tourisme de la presqu'île de la Baie
- La structuration de l'entrée Ouest de ville
- Le patrimoine dans les quartiers prioritaires : le concept du « vieux Moule »
- Le futur classement de la ville du Moule comme ville d'art et d'histoire
- La création de centres de répits touristiques pour les aidants familiaux
- Les dispositifs existants d'accompagnement des chefs d'entreprises pouvant être applicables aux quartiers prioritaires
- Le tissu associatif et coopératif
- Le projet de prolongement de la promenade maritime

MENACES

- Le manque de stratégie de développement de l'économie touristique
- Manque de diversité de l'offre touristique, pouvant conduire au délaissement du territoire par les touristes
- le sentiment d'insécurité sur l'espace public et le manque d'éclairage public

ENJEUX

L'économie touristique comme vecteur d'emploi et de développement du territoire

L'hébergement touristique

Le tourisme de niches

ATOUPS

- Une variété dans l'offre de santé et un niveau d'équipement important
- La grande majorité de l'appareil de santé est concentrée dans l'agglomération moulennaise
- Une représentation des professions libérales de santé supérieure à la moyenne régionale
- Présence de nombreuses professions paramédicales (kinés, podologues,...)
- La commune est bien pourvue en laboratoires et centres d'examens de santé
- La Clinique les Nouvelles Eaux Marines : unique clinique du territoire communautaire
- Le centre d'auto-dialyse
- 4 EHPAD sur la commune
- Le centre d'hydro-santé
- L'ADGUPS : permanence de soins

FAIBLESSES

- Absence de spécialistes de la gériatrie et de la pédiatrie
- Certaines spécialités surchargées
- Un manque de marketing territorial sur la question de la santé au Moule

OPPORTUNITÉS

- Mettre en valeur le caractère de la ville au travers d'un centre de thalassothérapie ou de médispa
- Potentiel de développement d'un tourisme médical, en complémentarité de l'offre touristique de Sainte-Anne et Saint-François axée sur du tourisme balnéaire
- Création d'un Cluster santé (compris organismes de formation)
- Le schéma de santé pour une meilleure coordination de l'offre de santé

MENACES

- L'inadéquation de l'offre de santé avec l'évolution démographique de la population, notamment le vieillissement.

ENJEUX

La ville du Moule comme ville de bien-être et de santé

ATOUPS

- Deux marchés très dynamiques :
 - Le marché alimentaire hebdomadaire du mercredi, un marché à la dimension régionale
 - Le marché aux puces mensuel du dimanche, un marché qui plait pour la qualité de son site d'implantation, de ses aménagements et de son animation
- Le marché : un support d'authenticité qui attire le touriste
- Des marchés particulièrement animés pendant les mois de juillet et août (expositions, débats,...) et pendant la période du carnaval
- Une offre publique d'animations variée (Centre Robert Loyson, ...)
- Existence d'une commission d'animation du territoire
- Multiplicité de petites animations sur l'espace public
- Un tissu associatif et coopératif dynamique

FAIBLESSES

- Difficulté de fonctionnement du marché du samedi
- Absence de manifestations emblématiques (grands événements sportifs et culturels, concerts,...)
- Peu d'animations autour de la mer et du patrimoine
- Faiblesse des animations nocturnes
- Un partenariat ville/commerçants/artisans en matière d'animation insuffisant
- Manque de communication sur l'offre d'animation existante

OPPORTUNITÉS

- Se saisir des temps de marchés pour animer la ville et dynamiser le tissu commercial du Moule
- L'utilisation des marchés pour la mise en tourisme de la ville du Moule
- L'animation comme vecteur de mise en tourisme
- Le square de Damencourt et l'espace forain : potentiels fonciers pour accueillir un festival et des animations d'ampleur
- La réalisation d'un championnat de surf au Moule

MENACES

- Emergence du pôle abymien potentielle menace pour l'attractivité du Moule

ENJEUX

Les marchés, vecteurs d'animation, de lien social et de développement économique
La politique d'animation



CADRE STRATÉGIQUE DU CONTRAT DE VILLE



AXE TRANSVERSAL 1 : Faire des quartiers prioritaires du Moule des lieux d'expérimentation d'une nouvelle approche partagée du territoire

AXE TRANSVERSAL 2 : Booster l'emploi dans les quartiers prioritaires en confortant et stimulant l'activité économique du territoire

AXE TRANSVERSAL 3 : Lutter contre les discriminations, pour l'égalité Hommes/Femmes et en faveur de la jeunesse

AXE TRANSVERSAL 1 : Faire des quartiers prioritaires du Moule des lieux d'expérimentation d'une nouvelle approche partagée du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Instaurer un cadre de coordination durable et efficace entre les différentes institutions autour de projets partagés

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Placer le tissu associatif et coopératif comme acteurs de proximité de référence pour les quartiers prioritaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Faire de l'habitant des quartiers prioritaires un acteur de son territoire et non plus un consommateur passif des politiques publiques

LE POURQUOI DU COMMENT

Les différentes réunions avec les partenaires ont permis de mettre en évidence un manque de porter à connaissance et de mise en relation des dispositifs mobilisables sur les quartiers prioritaires. De nombreuses institutions disposent de moyens d'action, mais il n'existe aucune cartographie du droit commun. À l'heure actuelle, les différentes institutions ne sont pas réunies autour d'un projet partagé en faveur de ces territoires, leur permettant de mettre en relation leurs différents dispositifs.

À ce projet partagé de territoire doit également être associé le tissu associatif et coopératif, comme acteur de proximité de référence. En effet, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 sont le siège d'un tissu associatif dense et dynamique. À la fois corps intermédiaires et organismes porteurs de projets, les associations et les coopératives peuvent, à des degrés divers, être parties prenantes du projet de territoire pour les quartiers prioritaires.

L'habitant des quartiers prioritaires, et plus largement du Moule, est aujourd'hui davantage consommateur passif des politiques publiques qu'acteur de son territoire. Afin de lui permettre de se réappropriier les projets qui concernent sa vie quotidienne, il convient de lui redonner sa place d'acteur à part entière des territoires, aux côtés de l'État et des collectivités. La mobilisation des habitants pour le respect de leur cadre de vie est d'autant plus aisée si leur information et leur association aux décisions prises sur leur quartier et sur leur futur logement sont faites en amont.

AXE TRANSVERSAL 2 : Booster l'emploi dans les quartiers prioritaires en confortant et stimulant l'activité économique du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Articuler la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des quartiers prioritaires avec le développement du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Encourager et soutenir la création d'activités et pérenniser le tissu économique existant

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Favoriser et accompagner le développement du champ de l'économie sociale et solidaire

LE POURQUOI DU COMMENT

Avec des taux respectifs de 36.9% et 41.1% de chômeurs, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 sont particulièrement touchés par la problématique du chômage. Booster l'emploi dans ces quartiers prioritaires apparaît alors comme une priorité absolue du contrat de ville.

Cela passe tout d'abord par un renforcement de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, tant du point de vue de la formation que de l'apprentissage des codes de l'entreprise, ou encore de la mobilité professionnelle.

Le territoire du Moule a vocation à se développer, notamment dans le domaine des énergies renouvelables ou encore de la santé (SAR 2010). Ce développement est l'occasion de mettre en oeuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'ouvrir de nouvelles filières de formation en identifiant les niches d'avenir. Mais pour ce faire, il est nécessaire d'appuyer et de soutenir la création d'entreprises et de favoriser l'innovation sur le territoire, en accompagnant les porteurs de projets. Toutefois, il ne faut pas délaisser le tissu entrepreneurial existant, mais bien l'accompagner dans son développement, sa mutation et sa pérennisation. En effet, les entreprises au Moule ont une forte espérance de vie, mais peinent généralement à survivre aux 3 premières années d'existence et ont bien souvent du mal à se développer, faute de foncier disponible ou d'accompagnement juridique et technique.

N'oublions pas également le champ de l'économie sociale et solidaire qui participe à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie.



AXE TRANSVERSAL 3 : Lutter contre les discriminations, pour l'égalité Hommes/Femmes et en faveur de la jeunesse

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Mobiliser et regrouper les acteurs de la politique de la ville autour de la lutte pour l'égalité Hommes / Femmes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Garantir l'égalité de traitement des habitants par la mise en œuvre d'une démarche intégrée de prévention et de réduction des risques de discriminations

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Mettre le jeune moulien au cœur des politiques de développement

LE POURQUOI DU COMMENT

La loi du 21 février 2014 précise que la politique de la ville doit – notamment – viser à « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ».

De même, conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun des trois piliers du contrat de ville.

Si la lutte contre les discriminations était déjà une priorité transversale des contrats urbains de cohésion sociale, le contrat de ville doit désormais porter un regard sur son territoire au travers du prisme : égalité Hommes/Femmes, lutte contre les discriminations et jeunesse.

Sur le territoire prioritaire du Moule, la thématique de la « jeunesse » est particulièrement importante compte tenu des fortes problématiques qui animent la vie des jeunes (délinquance, addiction, grossesses précoces,...). Les territoires prioritaires sont aujourd'hui face à une forte problématique de gestion de la jeunesse, avec des jeunes – en particulier sur le temps de l'adolescence – qui bravent toujours plus l'autorité parentale ou institutionnelle.

AXE N°1 : Construire un projet partagé autour de la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires – de la petite enfance à la vie professionnelle – et du renforcement de la fonction parentale

AXE N°2 : Accroître la sécurité des quartiers prioritaires, prévenir la délinquance et promouvoir la santé publique

AXE N°3 : Appuyer la centralité des quartiers prioritaires en confortant leur attractivité et leur diversité économique

AXE N°4 : Faire de la ville du Moule une ville de santé, de bien-être et de remise en forme

AXE N°5 : Affirmer une nouvelle économie touristique, créatrice d'emplois, en s'appuyant sur les atouts des quartiers prioritaires

AXE N°6 : Faire des quartiers prioritaires des lieux d'expérimentation et d'innovation pour répondre aux enjeux de demain et faire du Moule une « Smart City »

AXE N°7 : Accompagner le passage de la rurbanité à l'urbanité : les nouveaux codes de la vie sociale

AXE N°8 : Enclencher un respect du cadre de vie par un éveil au patrimoine et à la biodiversité, dans un objectif de gestion et de transmission des ressources

AXE STRATÉGIQUE N°1 : Construire un projet partagé autour de la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires – de la petite enfance à la vie professionnelle – et du renforcement de la fonction parentale

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : La petite enfance : accompagner l'enfant et la famille dans cette étape de prise d'autonomie de l'enfant

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : De la maternelle au lycée : suivre, accompagner et soutenir l'enfant dans son éducation et la famille dans son rôle éducatif

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Les temps libres de l'enfant : structurer les temps de loisir de la jeunesse dans un objectif éducatif d'éveil au monde

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Le temps des études supérieures : orienter, soutenir et épauler le jeune dans son parcours post-bac

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 : Le début de la vie professionnelle : accompagner le jeune dans l'accès à son premier emploi, à son premier logement,...

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 : Mettre en place une culture de la valorisation de la jeunesse et favoriser l'ouverture d'esprit et les initiatives

LE POURQUOI DU COMMENT

De nombreux dispositifs sont mis en place en faveur de la jeunesse au Moule (activités sportives et culturelles, activités de soutien scolaire,...). Toutefois, ces différentes actions ne sont pas construites autour d'un projet global et partagé de réussite éducative. Les différents temps de l'enfant sont cloisonnés et les différentes actions conduites en sa faveur ne sont pas tournées vers une direction commune. Construire un projet partagé autour de la réussite éducative de l'enfant – de la petite enfance à la vie professionnelle – est donc un axe stratégique majeur du contrat de ville, le temps de l'enfance étant une étape cruciale du développement d'un individu.

Le suivi de l'enfant, tout au long de son éducation, permettra de l'accompagner dans sa prise d'autonomie, dans son apprentissage et son éveil au monde.

Le développement du triptyque enfant – famille – école est ici l'enjeu majeur. De nombreux parents sont aujourd'hui en rupture face à leur rôle éducatif. L'accompagnement de la fonction parentale est donc essentiel afin d'assurer la réussite éducative des enfants.

De même, la valorisation de l'initiative et la mise en valeur de la réussite (scolaire ou autre) permettront d'attiser les curiosités et de développer l'estime de soi de l'enfant, ce qui le poussera à se dépasser.

AXE STRATÉGIQUE N°2 : Accroître la sécurité des quartiers prioritaires, prévenir la délinquance et promouvoir la santé publique

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Construire un projet global autour de la prévention des risques et de la protection des publics vulnérables

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Soutenir la parentalité et prévenir les violences intrafamiliales

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Eviter la commission / réitération d'infractions et la victimation

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Prévenir les pratiques déviantes et les ruptures sociales

LE POURQUOI DU COMMENT

Les quartiers prioritaires sont couramment marqués par des actes de délinquance ou par des incivilités, qui peuvent produire un climat d'insécurité sur l'espace public. Renforcer la sécurité publique et prévenir la délinquance revêt donc une importance majeure sur ces quartiers prioritaires. Cela passe tout d'abord par un soutien à la parentalité, afin de renforcer le rôle éducatif et la figure d'autorité des parents.

Puisque les violences sont bien souvent recensées dans le cercle familial, un programme de lutte et de prévention des violences intrafamiliales apparaît également comme essentiel.

La gendarmerie, qui travaille de manière collaborative avec la municipalité, notamment avec la police municipale, a une forte connaissance des personnes commettant infractions et actes de délinquance et peut donc agir afin d'éviter la commission / réitération d'infractions et la victimation.

De nombreuses problématiques de santé publique animent ces quartiers prioritaires (addictions, errance, grossesses précoces,...). Bien que de nombreux acteurs agissent d'ores et déjà sur ces problématiques, aucun projet global n'a pour l'heure été mis en œuvre, permettant d'identifier les difficultés majeures et de cibler les actions nécessaires.

AXE STRATÉGIQUE N°3 : Appuyer la centralité des quartiers prioritaires en confortant leur attractivité et leur diversité économique

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Construire une véritable stratégie économique à l'échelle du centre-ville du Moule afin d'y consolider l'attractivité commerciale et économique

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Mettre en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des entreprises existantes et d'incitation à la création d'activités

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Favoriser l'accessibilité et la mobilité et accentuer l'offre en stationnement en centre-ville

LE POURQUOI DU COMMENT

Les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 forment le centre-ville du Moule. De fait, ils regroupent la majorité du tissu commercial, de l'appareil de santé et des équipements de la commune. Toutefois, leur attractivité est parfois mise à mal par un manque de diversité et de qualité du tissu économique.

Renforcer et diversifier l'offre économique des quartiers prioritaires est donc essentiel, afin de redonner toute leur attractivité à ces quartiers qui forment le centre-ville.

Pour cela, il est primordial de soutenir les entreprises existantes dans leur pérennisation et dans leur développement et d'inciter à la création d'entreprise, en accompagnant les porteurs de projet. Mais ce développement économique doit se faire à partir d'une stratégie de développement clairement identifiée, mettant en valeur les atouts du territoire et tirant profit des opportunités qui l'animent (niches d'avenir).

L'attractivité économique ne peut être confortée sans une action renforcée sur l'accessibilité dans ces quartiers aujourd'hui dédiés à la voiture et dans lesquels les déplacements doux relèvent de la prouesse.

AXE STRATÉGIQUE N°4 : Faire de la ville du Moule une ville de santé, de bien-être et de remise en forme

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Faire de l'économie de la santé un facteur de développement économique

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Optimiser et potentialiser l'appareil de santé de la ville du Moule

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Promouvoir une culture de la santé et du bien-être dans les quartiers prioritaires

LE POURQUOI DU COMMENT

La ville du Moule est dotée d'un large appareil de santé (généralistes, spécialistes, EHPAD, ...). En ce sens, la ville du Moule a été identifiée dans le SAR comme pôle à vocation de développement dans le domaine de la santé.

L'économie de la santé au Moule est en effet une véritable opportunité de développement économique. L'innovation, le tourisme de santé et de bien-être, ou encore la recherche sont autant de possibilités d'évolution pour le Moule, afin de développer de véritables filières, créatrices d'emplois pour les populations des quartiers prioritaires.

Les larges atouts dont dispose la commune (façade maritime, équipements sportifs,..) appuient l'idée de faire du Moule une ville de bien-être et de remise en forme, dans laquelle le sport, l'équilibre alimentaire et le bien-être seraient à l'honneur.

AXE STRATÉGIQUE N°5 : Affirmer une nouvelle économie touristique, créatrice d'emplois, en s'appuyant sur les atouts des quartiers prioritaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Renforcer l'attractivité touristique des quartiers prioritaires au travers de « la marque du Moule » : le concept de ville historique et l'identité maritime

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Développer le tourisme de niche (santé, bien-être, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, aidants familiaux, sports de glisse, surf...)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Encourager la mise en œuvre d'une politique d'animation événementielle sur les quartiers prioritaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Profiter de la rénovation urbaine pour innover en matière d'hébergements touristiques et d'offre de services, en s'appuyant sur la valeur du patrimoine bâti

LE POURQUOI DU COMMENT

Le SAR identifie le Moule comme un pôle d'équilibre à l'échelle de la Grande-Terre ayant vocation à développer des activités touristiques. En effet, la commune du Moule, et plus précisément les quartiers prioritaires, disposent de nombreux atouts en matière d'attractivité touristique : patrimoines bâtis et naturels conséquents, façade maritime... Toutefois, la dimension touristique du Moule n'est pas exploitée à son maximum (peu d'hébergements touristiques, peu de communication...). Le développement du tourisme serait pourtant une opportunité majeure afin de développer des activités économiques et ainsi booster l'emploi des quartiers prioritaires. De nombreuses niches sont développables au Moule : le tourisme de santé et de bien-être, le tourisme de personnes âgées...

La revitalisation du Bourg et la mise en valeur du patrimoine urbain sont des opportunités uniques pour stimuler l'attractivité touristique de ces quartiers, en communiquant autour d'un concept « de ville historique ». Mais c'est aussi l'occasion d'innover en matière d'hébergement touristique en favorisant l'hébergement chez l'habitant, permettant de proposer de nouveaux revenus aux habitants des quartiers prioritaires.

AXE STRATÉGIQUE N°6 : Faire des quartiers prioritaires des lieux d'expérimentation et d'innovation pour répondre aux enjeux de demain et faire du Moule une « Smart City »

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Mettre l'utilisateur au cœur des préoccupations en cherchant à répondre aux défis de demain

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Encourager sur les quartiers prioritaires l'expérimentation afin de répondre aux enjeux des changements climatiques (consommation d'énergies, mobilités alternatives, gestion et prévention des risques naturels, gestion des déchets,...)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Combattre la fracture numérique et faire de la ville du Moule une ville numérique pour tous

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Améliorer la qualité du cadre de vie des quartiers prioritaires

LE POURQUOI DU COMMENT

La notion de Smart City, née dans les années 90 à l'initiative de grandes entreprises du secteur des TIC, désigne de nouvelles manières de gérer, de gouverner et de vivre la ville. La Smart City est un prolongement du concept de « ville durable » et s'articule autour de trois notions :

- Répondre à un objectif de sobriété dans l'utilisation des ressources
- Mettre l'utilisateur au cœur des dispositifs
- Permettre une approche systémique de la ville

Les nouvelles technologies tiennent une place prépondérante dans le discours sur la ville intelligente, elles sont souvent présentées comme le moyen et la finalité de mise en oeuvre d'une stratégie « smart ». Elles doivent ainsi permettre de rendre les services urbains plus performants et de concevoir des lieux intelligents.

Cette notion prend tout son sens dans les quartiers prioritaires aujourd'hui encore dépourvus d'accès WIFI dans des établissements comme la médiathèque et la mairie. Le contrat de ville du Moule a vocation à répondre aux enjeux de demain, en favorisant l'innovation et l'expérimentation, afin de construire une ville plus intelligente, plaçant l'individu au cœur des préoccupations.

AXE STRATÉGIQUE N°7 : Accompagner le passage de la ruralité à l'urbanité : les nouveaux codes de la vie sociale

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Accroître la mixité sociale dans les quartiers prioritaires

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Faire de l'espace public un lieu de cohésion sociale

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Utiliser le sport et la culture comme vecteurs de cohésion sociale

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Favoriser l'expression du lien social dans le cadre bâti

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 : Promouvoir les relations sociales intergénérationnelles

LE POURQUOI DU COMMENT

Un large effort de rénovation urbaine a été conduit depuis 25 ans sur les quartiers prioritaires du Moule, et a mené à la rénovation des quartiers de Bonan – Vassor – Sergent. Ce renouvellement urbain a conduit au passage d'un habitat individuel, aggloméré et vecteur de lien social, à un habitat collectif où les relations sociales sont parfois difficiles, voire inexistantes.

Il est primordial de redonner à l'espace public toute sa valeur en matière de cohésion sociale, en proposant des lieux de rencontres et d'échanges appropriés. Mais il est également essentiel de s'attarder sur les relations sociales au sein même du cadre bâti. Le sport et la culture sont de parfaites opportunités pour développer la cohésion sociale des quartiers prioritaires. Le sport favorise l'éducation auprès des jeunes générations et est un facteur d'intégration qui permet aux individus de sortir de l'isolement et de partager des pratiques et des valeurs avec d'autres.

AXE STRATÉGIQUE N°8 : Enclencher un respect du cadre de vie par un éveil au patrimoine et à la biodiversité, dans un objectif de gestion et de transmission des ressources

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Faire de la transmission de la mémoire des quartiers un vecteur de cohésion sociale

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Préserver et protéger le patrimoine matériel et immatériel, naturel et végétal

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Utiliser le patrimoine naturel pour éveiller la population des quartiers prioritaires aux préoccupations environnementales

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Faire de la biodiversité végétale et marine une ressource économique pour les populations des quartiers prioritaires

LE POURQUOI DU COMMENT

La culture d'un territoire est partie prenante de la construction de son identité, de ses savoir-faire, de son âme. Aussi, la transmission de la mémoire de la ville – et par conséquent les relations intergénérationnelles – sont essentielles. La mise en scène du patrimoine matériel et immatériel, afin de raconter l'histoire du lieu, permet d'inscrire chacun dans le passé, le présent et l'avenir de son lieu de résidence.

Les quartiers prioritaires s'inscrivent dans un cadre naturel d'exception avec la façade littorale, la rivière Audoin et ses mangroves, les lagons voisins,... Ce patrimoine naturel est une véritable opportunité de développement économique mais aussi d'éveil à l'environnement et de création de vocations.



LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE



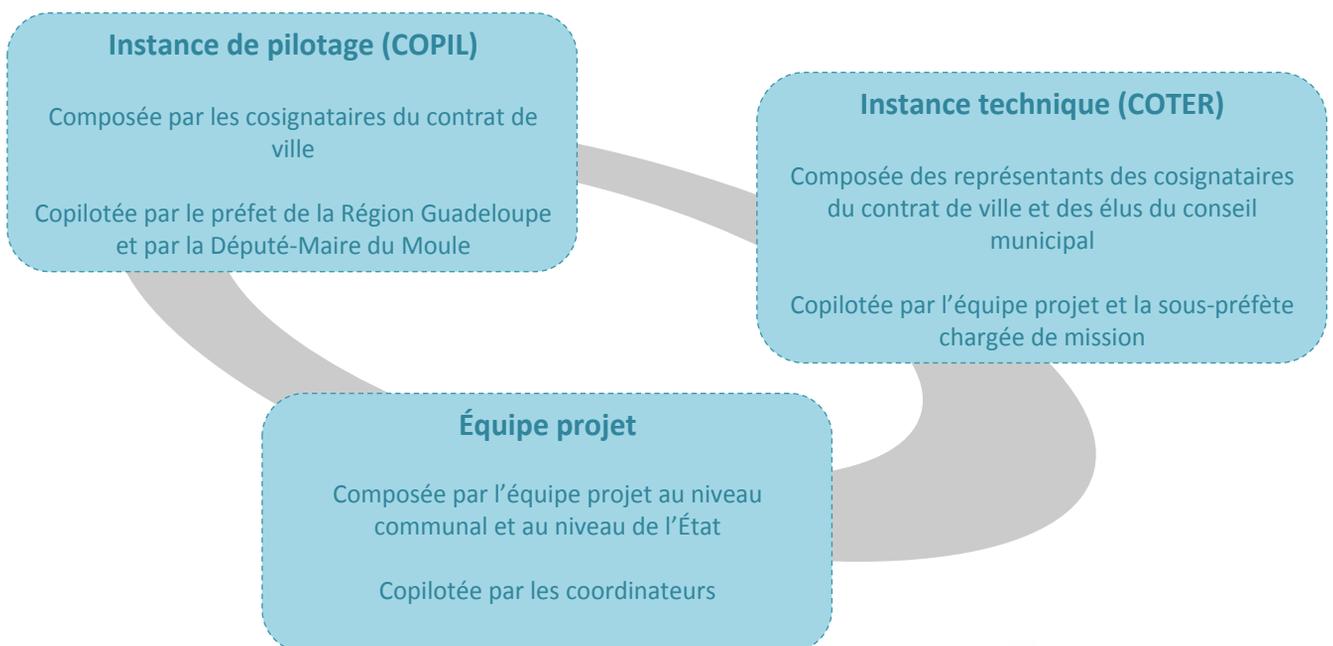


De juillet à novembre le contrat de ville sera finalisé sur la base de la convention-cadre. Son pilotage d'ensemble est assuré conjointement par la commune du Moule et l'État. Ils assurent la coordination générale en s'appuyant sur trois instances :

- **Une instance de pilotage (COFIL)** qui :
 - Définit la politique générale
 - Précise et arrête les orientations
 - Valide les plans d'actions

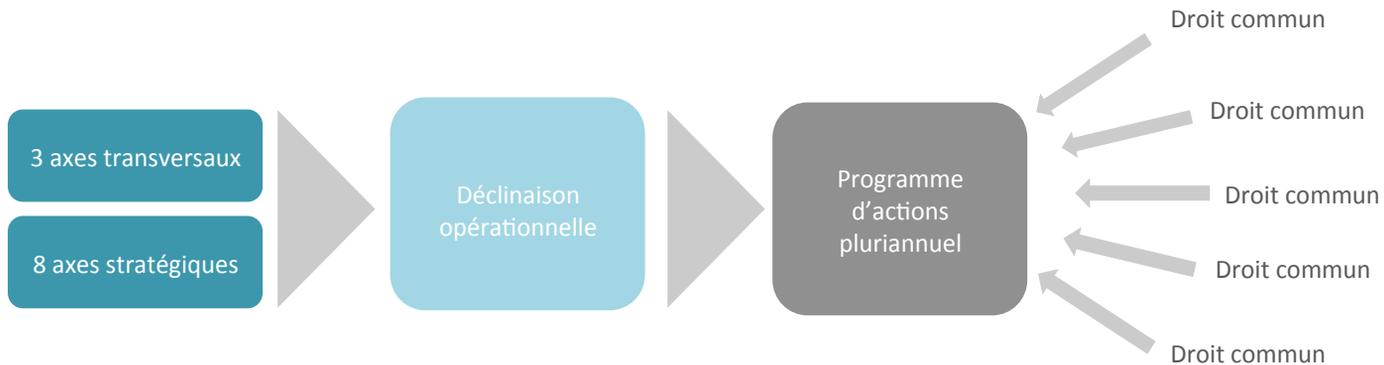
- **Une instance technique (COTER)** qui :
 - Organise le suivi du contrat
 - Propose les décisions au COFIL
 - Finalise les documents contractuels

- **Une équipe projet** qui :
 - Anime les instances techniques dans l'élaboration du programme d'actions et du référentiel d'évaluation. Afin de permettre une continuité maximale entre le contrat de ville et la convention cadre, l'équipe projet d'ores et déjà constituée sera maintenue.



Le contrat de ville : déclinaison opérationnelle de la convention cadre

Les axes stratégiques seront déclinés en objectifs opérationnels chiffrés. Les cosignataires s'engageront alors sur leurs dispositifs de droit commun et moyens en faveur des quartiers prioritaires.



La mobilisation du droit commun

Le droit commun peut être défini comme les moyens (financiers et humains) mis en œuvre sur tous les territoires sans distinction.

Qu'il s'agisse des moyens de l'Etat ou des collectivités, les droits communs recouvrent des réalités et des applications multiples, en fonction des compétences et des critères d'intervention de chacun. Ainsi, les collectivités locales et les organismes partenaires ont chacun leur propre "droit commun", composé à la fois de compétences obligatoires et de politiques volontaristes.

Bulletin d'information de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, n°86, juillet -août 2013

La réforme de la politique de la ville a placé la mobilisation du droit commun comme axe majeur de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération.

Au terme du contrat de ville, chaque partenaire doit avoir précisé, de manière opérationnelle, ce qu'il pourra apporter au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

La phase d'identification du droit commun porte aussi bien sur les moyens financiers que sur les ressources humaines mobilisées et mobilisables. Elle doit permettre de gagner en efficacité et de mieux répondre aux besoins identifiés, en mobilisant au mieux les différents partenaires.

La participation citoyenne dans les contrats de ville

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la participation citoyenne se trouve, plus que jamais, remise au centre de la politique de la ville. Sont notamment créés les conseils citoyens, devant permettre de « conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants » (*cadre de référence des conseils citoyens, ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports*). En d'autres termes, le conseil citoyen doit permettre une meilleure adaptation des dispositifs de la Politique de la ville aux besoins des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique ascendante.



Participation citoyenne au Moule

Le processus de participation citoyenne est enclenché au Moule, avec un nombre important d'habitants investis dans la vie de leur quartier et un tissu associatif dense. L'objectif du contrat de ville est donc de s'appuyer sur ces acteurs d'ores et déjà identifiés afin de construire le cadre opérationnel du conseil citoyen.

En ce sens, la commune du Moule considère que le conseil citoyen est un facteur clé de la réussite de son futur contrat de ville.

MISSIONS DU CONSEIL CITOYEN

1/ Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels

La première mission du conseil citoyen est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. Aussi, le conseil citoyen doit favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires. Le conseil citoyen doit notamment être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée soit légitimée et prise en compte.

2/ Être un espace favorisant la co-construction des contrats de ville

Le conseil citoyen doit permettre la co-construction des contrats de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle et sur tous les volets du contrat.

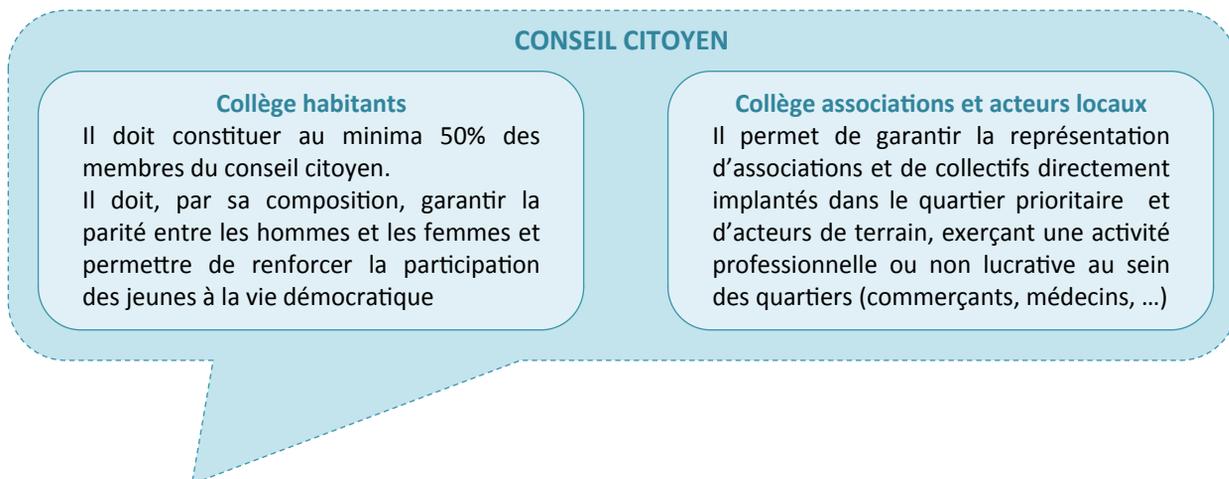
3/ Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

Les conseils citoyens sont des lieux d'expression qui favoriseront les pratiques émergentes et qui s'appuieront sur des expérimentations en cours. Ils pourront élaborer et conduire, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville.

Extrait du cadre de référence des conseils citoyens, produit par le ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports.

Composition du conseil citoyen

Comme le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le conseil citoyen sera composé de deux catégories de membres :



Modalité de mise en œuvre du conseil citoyen au Moule

De juillet à novembre seront définies les modalités de mise en place du conseil citoyen. Une phase préalable d'identification des pratiques participatives existantes sera donc à conduire. En effet, la formation du conseil citoyen doit s'inscrire dans les dynamiques participatives existantes et les valoriser.

A partir de ce diagnostic seront précisées les modalités de désignation des habitants, des associations et des acteurs locaux. Sera également déterminé le statut du conseil citoyen.

Une réflexion sera également conduite sur la définition du périmètre et du nombre des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires.





ENGAGEMENTS ET SIGNATURES



La commune du Moule et l'État, ainsi que leurs partenaires signataires de la convention cadre, s'engagent à :

- Conclure, d'ici novembre 2015, le contrat de ville du Moule, sur base du diagnostic, des enjeux et du cadre stratégique définis dans la convention cadre signée le 10 juillet 2015 ;
- Mobiliser l'ensemble des moyens matériels, humains et financiers du droit commun en faveur des citoyens des quartiers prioritaires et dans le respect des orientations stratégiques fixées par la convention cadre;
- S'inscrire dans une démarche de co-production, passant notamment par un dialogue renforcé entre les partenaires afin de donner plus de lisibilité aux ambitions et priorités de chacun et ainsi construire un véritable projet partagé autour de ces territoires prioritaires



Fait au Moule, le 10 juillet 2015, en 5 exemplaires

Cosignataires



Mme. Gabrielle LOUIS-CARABIN
Député-Maire de la commune du Moule



M. Jacques BILLANT
Préfet de la Région Guadeloupe

M. Camille GALAP
Recteur de l'Académie de la Guadeloupe

M. Jean JACQUES-GUSTAVE
Directeur Régional du Pôle emploi de Guadeloupe

M. Patrice RICHARD
Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

M. Jean SAINT-CLÉMENT
Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe

M. Henri YACOU
Directeur Général de la Caisse Générale de Sécurité Sociale

M. Victorin LUREL
Président du Conseil Régional

Mme Josette BOREL-LINCERTIN
Présidente du Conseil Départemental

Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN
Présidente de la Communauté d'Agglomération de Nord Grande-Terre

M. Antoine ROUSSEAU
Directeur Territorial Guadeloupe de la Caisse des Dépôts et Consignations Antilles Guyane

M. Jean Yves CLAVEL
Directeur de l'Agence Française de Développement

M. Joël LOBEAU
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Guadeloupe

Mme Colette KOURY
Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie des îles de Guadeloupe

Mme Michèle PAPALIA
Directrice Antilles-Guyane de la Banque Publique d'Investissements

Mme Marie-Paule BÉLÉNUS-ROMANA
Directrice de la SEMSAMAR

M. Hubert LEGEAY
Directeur de la SIG

Mme Corine VINGATARAMIN
Directrice de l'Etablissement Public Foncier Local de la Guadeloupe



ANNEXES : DEUX PROJETS EN GUISE D'EXEMPLE





**ANNEXES : DEUX PROJETS
EN GUISE D'EXEMPLE**

**LA RUCHE OU
KREOL LAB'**



AXE TRANSVERSAL N°1: Faire des quartiers prioritaires du Moule des lieux d'expérimentation d'une nouvelle approche partagée du territoire

- 1- Installer un cadre de coordination durable et efficace entre les différentes institutions autour de projets partagés
- 2- Placer le tissu associatif et coopératif comme acteurs de proximité de référence pour les quartiers prioritaires
- 3- Faire de l'habitant des quartiers prioritaires un acteur de son territoire et non plus un consommateur passif des politiques publiques

AXE TRANSVERSAL N°2: Booster l'emploi dans les quartiers prioritaires en confortant et stimulant l'activité économique du territoire

- 1- Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires
- 2- Articuler la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des quartiers prioritaires avec le développement du territoire
- 3- Encourager et soutenir la création d'activités et pérenniser le tissu économique existant
- 4- Favoriser et accompagner le développement du champ de l'économie sociale et solidaire

AXE TRANSVERSAL N°3: Lutter contre les discriminations, pour l'égalité Hommes/Femmes et en faveur de la jeunesse

- 1- Mobiliser et regrouper les acteurs de la politique de la ville autour de la lutte pour l'égalité Hommes / Femmes
- 2- Garantir l'égalité de traitement des habitants par la mise en œuvre d'une démarche intégrée de prévention et de réduction des risques de discriminations
- 3- Mettre le jeune moulien au cœur des politiques de développement

AXE 1 : Construire un projet partagé autour de la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires – de la petite enfance à la vie professionnelle – et du renforcement de la fonction parentale

- 1- La petite enfance : accompagner l'enfant et la famille dans cette étape de prise d'autonomie de l'enfant
- 2- De la maternelle au lycée : suivre, accompagner et soutenir l'enfant dans son éducation et la famille dans son rôle éducatif
- 3- Les temps libres de l'enfant : structurer les temps de loisir de la jeunesse dans un objectif éducatif d'éveil au monde
- 4- Le temps des études supérieures : orienter, soutenir et épauler le jeune dans son parcours post-bac
- 5- Le début de la vie professionnelle : accompagner le jeune dans l'accès à son premier emploi, à son premier logement,...
- 6- Mettre en place une culture de la valorisation de la jeunesse et favoriser l'ouverture d'esprit et les initiatives

AXE 2 : Accroître la sécurité des quartiers prioritaires, prévenir la délinquance et promouvoir la santé publique

- 1- Construire un projet global autour de la prévention des risques et de la protection des publics vulnérables
- 2- Soutenir la parentalité et prévenir les violences intrafamiliales
- 3- Éviter la commission / réitération d'infractions et la victimation
- 4- Prévenir les pratiques déviantes et les ruptures sociales

AXE 3 : Appuyer la centralité des quartiers prioritaires en confortant leur attractivité et leur diversité économique

- 1- Construire une véritable stratégie économique à l'échelle du centre-ville du Moule afin d'y consolider l'attractivité commerciale et économique
- 2- Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des entreprises existantes et d'incitation à la création d'activités
- 3- Favoriser l'accessibilité et la mobilité et accentuer l'offre en stationnement en centre-ville

AXE 4 : Faire de la ville du Moule une ville de santé, de bien-être et de remise en forme

- 1- Faire de l'économie de la santé un facteur de développement économique
- 2- Optimiser et potentialiser l'appareil de santé de la ville du Moule
- 3- Promouvoir une culture de la santé et du bien-être dans les quartiers prioritaires

AXE 5 : Affirmer une nouvelle économie touristique, créatrice d'emplois, en s'appuyant sur les atouts des quartiers prioritaires

- 1- Renforcer l'attractivité touristique des quartiers prioritaires au travers de « la marque du Moule » : le concept de ville historique et l'identité maritime
- 2- Développer le tourisme de niche (santé, bien-être, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, aidants familiaux, sports de glisse, surf...)
- 3- Encourager la mise en œuvre d'une politique d'animation événementielle sur les quartiers prioritaires
- 4- Profiter de la rénovation urbaine pour innover en matière d'hébergements touristiques et d'offre de services, en s'appuyant sur la valeur du patrimoine

AXE 6 : Faire des quartiers prioritaires des lieux d'expérimentation et d'innovation pour répondre aux enjeux de demain et faire du Moule une « Smart City »

- 1- Mettre l'utilisateur au cœur des préoccupations en cherchant à répondre aux défis de demain
- 2- Encourager sur les quartiers prioritaires l'expérimentation afin de répondre aux enjeux du changement climatique (consommation d'énergies, mobilités alternatives, gestion et prévention des risques naturels, gestion des déchets,...)
- 3- Combattre la fracture numérique et faire de la ville du Moule une ville numérique pour tous
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie des quartiers prioritaires

AXE 7 : Accompagner le passage de la rurbanité à l'urbanité : les nouveaux codes de la vie sociale

- 1- Accroître la mixité sociale dans les quartiers prioritaires
- 2- Faire de l'espace public un lieu de cohésion sociale
- 3- Utiliser le sport et la culture comme vecteurs de cohésion sociale
- 4- Favoriser l'expression du lien social dans le cadre bâti
- 5- Promouvoir les relations sociales intergénérationnelles

AXE 8 : Enclencher un respect du cadre de vie par un éveil au patrimoine et à la biodiversité, dans un objectif de gestion et de transmission des ressources

- 1- Faire de la transmission de la mémoire des quartiers un vecteur de cohésion sociale
- 2- Préserver et protéger le patrimoine matériel et immatériel, naturel et végétal
- 3- Utiliser le patrimoine naturel pour éveiller la population des quartiers prioritaires aux préoccupations environnementales
- 4- Faire de la biodiversité végétale et marine une ressource économique pour les populations des quartiers prioritaires



Une forte expérience de l'entrepreneuriat au Moule

Un tissu entrepreneurial dense

L'EPCI Nord Grande-Terre, avec ses 9 070 entreprises, regroupe plus de 10% de l'ensemble des entreprises régionales (85 893 entreprises en 2012 en Guadeloupe). Le Moule, avec ses 3 666 entreprises, est la commune de la Communauté d'Agglomération de Nord Grande-Terre regroupant le plus d'entreprises.

Des entreprises avec une forte espérance de vie

Le tissu entrepreneurial du Moule est marqué par une forte espérance de vie, passée les trois premières années d'existence. Près de 40% des entreprises sont âgées de 10 ans ou plus et près de 15% sont âgées de 6 à 9 ans. Toutefois, au même titre qu'au niveau régional, la survie au 2 ou 3 premières années d'existence n'est pas toujours assurée.

Des besoins exprimés en matière d'accompagnement de l'entrepreneuriat

Des micro-entreprises qui peinent à perdurer par manque d'accompagnement

La création de micro-entreprises est réelle au Moule mais ces nouvelles créations peinent généralement à perdurer, souvent par manque d'accompagnement des créateurs d'entreprise, depuis l'étape d'émergence (de l'idée de la création d'entreprise à la création effective) jusqu'à la gestion quotidienne de l'activité.

Des professionnels isolés et un manque de lisibilité de l'offre de services aux entreprises

La volonté d'entreprendre au Moule est perçue comme étant insuffisamment soutenue par la puissance municipale. Les dirigeants de TPE déclarent souffrir d'isolement professionnel, ils déplorent le fait de ne pas connaître l'étendue de l'offre de services proposée par les entreprises mouliennes.

Un manque de mutualisation des services aux entreprises rendant leur accès difficile pour les PME

De nombreux services essentiels aux entreprises sont peu (ou pas du tout) accessibles à une seule TPE/PME (compatibilité, aide au droit par exemple) et freinent, voire mettent en difficulté l'entrepreneur dans le bon déroulement de son projet. Il n'existe pas aujourd'hui de lieu, en Grande-Terre, dédié uniquement à la petite entreprise, alors même que cette dernière est au cœur du tissu économique local.

Un grand nombre d'entreprises informelles

Plus de la moitié des entreprises du Moule subsistent encore dans l'informalité la plus complète et ne déclarent pas leur chiffre d'affaires.

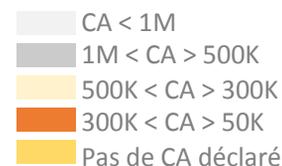
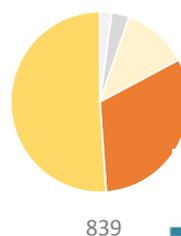
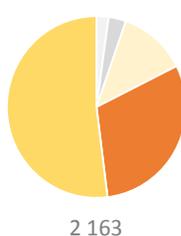
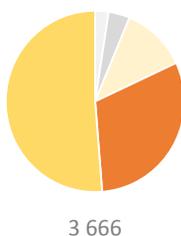
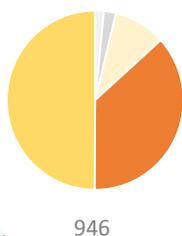
Anse Bertrand

Le Moule

Morne à l'eau

Petit Canal

Port Louis



Des besoins exprimés en matière de formation et d'employabilité

Une forte fragilité socio-éducative dans les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires sont marqués par de fortes fragilités socio-éducatives (faible niveau de formation, ...), qui se répercutent sur les niveaux d'employabilité de leurs habitants.

Un enjeu fort en matière du lutte contre le chômage et de soutien aux activités économiques

Il subsiste sur ces quartiers prioritaires des attentes fortes en termes d'offre de solutions au chômage, mais également de soutien aux activités économiques présentes sur le territoire. Solution et soutien qu'il est nécessaire de coupler à une réponse aux manques en matière de formation, pouvant freiner la recherche d'emploi ou l'entrepreneuriat : apprentissage de langues (Français, Anglais, Espagnol, Créole,...), apprentissage des outils informatiques de base ou plus spécialisés, sensibilisation aux démarches de création d'entreprise et de gestion d'entreprises.

Des atouts mais pourtant peu, voire pas, de filière complète au Moule

Des atouts pour structurer des filières économiques complètes

Le territoire moulien, et plus largement de l'EPCI Nord Grande-Terre, dispose d'atouts (acteurs et infrastructures) sur lesquels s'appuyer pour structurer de véritables filières économiques.

Les énergies renouvelables

Plusieurs filières des énergies renouvelables peuvent être développées au Moule : l'énergie marine, l'énergie éolienne, l'énergie bio-sourcées (en s'appuyant sur l'industrie cannière),...

Le secteur médical et paramédical

La commune du Moule dispose sur son territoire, et plus précisément sur les quartiers prioritaires, d'un ensemble de professions médicales et paramédicales, d'établissements de santé... Il s'agit là d'atouts à valoriser et sur lesquels s'appuyer pour structurer une véritable filière innovante et à plus grande valeur ajoutée.

Pourtant pas de filière économique complète

Au-delà de la micro-entreprise artisanale ou de service, il n'existe pas sur le territoire du Moule de filière complète.

Un lieu, créateur de liens, opérant comme un liant entre les acteurs

UN LIEU

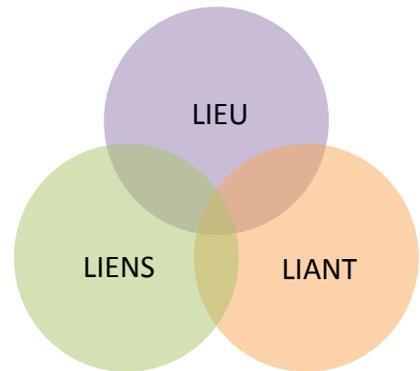
Un espace physique, emblématique, essentiel pour organiser la rencontre

UN LIANT

Mettre en connexion ce qui ne l'est pas encore, ou pas assez

DES LIENS :

Un projet reposant sur la création de liens entre collectivités et entreprises, entre entreprises et organismes de formation



Un projet, trois volets d'intervention

Le projet de Ruche, ou Kreol lab', regroupe trois volets d'intervention :

Un volet accompagnement des entreprises et de co-working

Ambition :

Positionner le Moule comme une ville innovante à l'échelle de la Guadeloupe dans les modalités d'accompagnement des entrepreneurs grâce à un véritable lieu dédié, adapté aux caractéristiques du tissu économique

Un volet formation multimédia et cours de langue (inclus alphabétisation)

Ambition :

Réinventer la fonction éducative du Moule en se dirigeant vers un public adulte et en proposant une offre multiple et évolutive

Un volet accompagnement à la création d'une pépinière d'entreprise ou d'un cluster thématique

Ambition :

Valoriser les atouts du Moule en créant des filières économiques complètes, en lien avec les secteurs d'activités existants à consolider et pérenniser



COWORKshop, Paris



Rolex center, Lausanne

Objectif du volet accompagnement des entreprises et de co-working

- 1 / Accompagner les entrepreneurs à tous les stades de développement de leur projets
- 2/ Réunir dans un même lieu des professionnels – comptables, juristes – pouvant intervenir en appui à la micro-entreprise, quel que soit son stade de développement (en cours de création ou déjà existante)
- 3/ Fournir aux chefs d'entreprises l'ensemble de l'information nécessaire à la bonne conduite de leur projet et leur offrir un lieu de formation et de partage d'expériences
- 4/Proposer un espace de travail partagé, notamment pour les entrepreneurs travaillant seul et souhaitant s'installer dans un lieu plus convivial

VOUS ÊTES

<p>UNE START UP OU UNE PME EN DÉVELOPPEMENT ?</p>  <p>BESOIN D'UN ESPACE POUR TRAVAILLER ENSEMBLE ET REÇEVOIR VOS CLIENTS ?</p>	<p>UN INDÉPENDANT OU UN FREELANCE ?</p>  <p>DIFFICILE DE TOUJOURS BIEN TRAVAILLER DE CHEZ SOI ?</p>	<p>UN SALARIÉ ITINÉRANT OU UN VOYAGEUR RÉGULIER ?</p>  <p>BESOIN D'UN ESPACE POUR TRAVAILLER MIEUX QU'À L'HÔTEL ?</p>
---	--	--

**AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ
COWORKING ?**





UN ESPACE DE COWORKING EST UN LIEU DE TRAVAIL ORIENTÉ AUTOUR DE 2 NOTIONS :
LE PARTAGE DES ESPACES & LE TRAVAIL EN RÉSEAUX

Les espaces de coworking existent depuis sept ans. Ces espaces de travail partagé, tiers lieu, entre travail à domicile et travail en entreprise s'étendent rapidement, ils ont pour eux à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise.

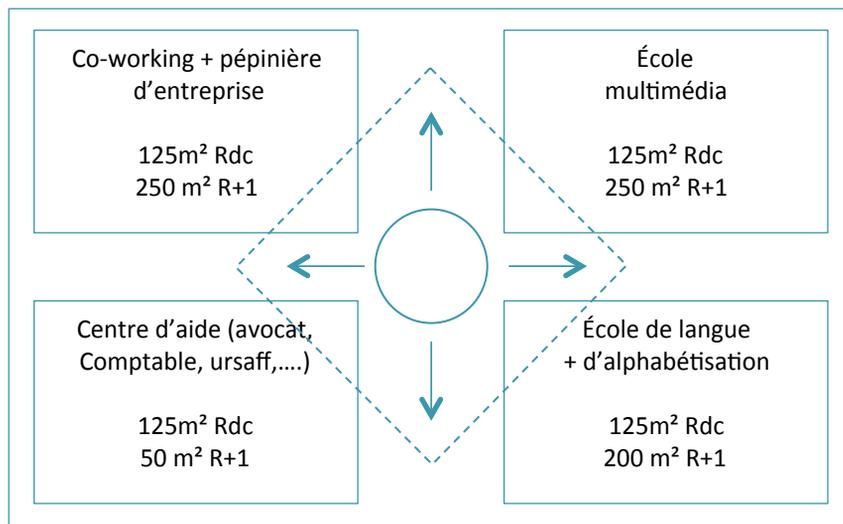
Objectif du volet formation multimédia et cours de langue (inclus alphabétisation)

- 1 / Maintenir des fonctions éducatives dans les quartiers prioritaires via la conception de offre de formation ciblée
- 2/ Répondre à un besoin socio-éducatif important en matière de formation de base (alphabétisation) et de formation continue
- 3/ Se positionner en complémentarité de l'offre de formation existante ailleurs (peu voire pas d'écoles de langues existantes sur le territoire régional, formations en outils informatiques concentrés dans la région pointoise)

Objectif du volet accompagnement à la création d'une pépinière d'entreprises ou d'un cluster thématique

- 1 / Ancrer sur le territoire une filière économique – dans son intégralité, depuis les activités de recherche et de développement jusqu'à la commercialisation et la distribution du produit ou du service – en s'appuyant sur les atouts existants
- 2/ Affirmer le pôle du Moule comme pôle économique secondaire à l'échelle de la Grande-Terre et assurer la participation de la ville à la dynamique de développement régional
- 3/ Encourager l'innovation à l'échelle locale

Un lieu de 818 m², quatre espaces aux dimensions variables



DIMENSIONS :

RDC : 500 m² de programme + 300 m² d'espaces communs

Etage : 750 m² de programme + 50 m² d'espaces communs

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT :

- Un bâti conçu autour de quatre espaces distincts (coworking, espace d'accompagnement des entreprises, formation informatique, école de langues) mais reliés par une rue intérieure et un espace de vie en commun (type patio ou atrium).
- Des espaces ayant chacun des caractéristiques particulières respectant la fonction projetée (ex : bureaux séparés pour l'espace d'accompagnement permettant l'accueil des entrepreneurs, salle unique avec tables à dimension variable pour l'espace de coworking,...).
- Un espace de réunion / de convivialité dans lequel pourraient être organisés des manifestations et ateliers

ANIMATION ET GESTION DU LIEU :

- Animation et gestion partenariale : inclusion des différents partenaires socio-économiques, collectivités et certains corps de métiers
- Organisation de manifestations et d'ateliers pour aider les chefs d'entrepris dans la gestion quotidienne de leur activité et pour favoriser l'identification de porteurs de projets

Inspirations



La mutinerie, Paris



Espace de travail innovant, West Palm Beach

Une localisation en entrée Nord du centre-ville



Parcelle située à l'entrée Nord du centre ville

UN EMPLACEMENT IDÉAL

- Un moyen pour redynamiser une zone qui pâtit d'un certain délaissement
- Située dans un rayon de 250m du projet Asi d'Ilo (parking silo), de la gare routière,...
- Forte accessibilité

Un budget prévisionnel de 2 525 000 euros (hors honoraires)

	Coût acquisition foncière	Prix bâtiment	Coût VRD	Coût total	Coût total avec honoraires (25%)
Espace d'accompagnement des entreprises et co-working (800m ²)	50 000	1 400 000	75 000	1 525 000	1 906 230
Espace alphabétisation, formation aux outils multimédia et cours de langue (500m ²)	50 000	875 000	75 000	1 000 000	1 250 000

Partenaires mobilisables





**ANNEXES : DEUX PROJETS
EN GUISE D'EXEMPLE**

**LA REQUALIFICATION DE
LA RUE SAINT-JEAN**



AXE TRANSVERSAL N°1: Faire des quartiers prioritaires du Moule des lieux d'expérimentation d'une nouvelle approche partagée du territoire

- 1- Instaurer un cadre de coordination durable et efficace entre les différentes institutions autour de projets partagés
- 2- Placer le tissu associatif et coopératif comme acteurs de proximité de référence pour les quartiers prioritaires
- 3- Faire de l'habitant des quartiers prioritaires un acteur de son territoire et non plus un consommateur passif des politiques publiques

AXE TRANSVERSAL N°2: Booster l'emploi dans les quartiers prioritaires en confortant et stimulant l'activité économique du territoire

- 1- Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires
- 2- Articuler la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des quartiers prioritaires avec le développement du territoire
- 3- Encourager et soutenir la création d'activités et pérenniser le tissu économique existant
- 4- Favoriser et accompagner le développement du champ de l'économie sociale et solidaire

AXE TRANSVERSAL N°3: Lutter contre les discriminations, pour l'égalité Hommes/Femmes et en faveur de la jeunesse

- 1- Mobiliser et regrouper les acteurs de la politique de la ville autour de la lutte pour l'égalité Hommes / Femmes
- 2- Garantir l'égalité de traitement des habitants par la mise en œuvre d'une démarche intégrée de prévention et de réduction des risques de discriminations
- 3- Mettre le jeune moulien au cœur des politiques de développement

AXE 1 : Construire un projet partagé autour de la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires – de la petite enfance à la vie professionnelle – et du renforcement de la fonction parentale

- 1- La petite enfance : accompagner l'enfant et la famille dans cette étape de prise d'autonomie de l'enfant
- 2- De la maternelle au lycée : suivre, accompagner et soutenir l'enfant dans son éducation et la famille dans son rôle éducatif
- 3- Les temps libres de l'enfant : structurer les temps de loisir de la jeunesse dans un objectif éducatif d'éveil au monde
- 4- Le temps des études supérieures : orienter, soutenir et épauler le jeune dans son parcours post-bac
- 5- Le début de la vie professionnelle : accompagner le jeune dans l'accès à son premier emploi, à son premier logement,...
- 6- Mettre en place une culture de la valorisation de la jeunesse et favoriser l'ouverture d'esprit et les initiatives

AXE 2 : Accroître la sécurité des quartiers prioritaires, prévenir la délinquance et promouvoir la santé publique

- 1- Construire un projet global autour de la prévention des risques et de la protection des publics vulnérables
- 2- Soutenir la parentalité et prévenir les violences intrafamiliales
- 3- Eviter la commission / réitération d'infractions et la victimation
- 4- Prévenir les pratiques déviantes et les ruptures sociales

AXE 3 : Appuyer la centralité des quartiers prioritaires en confortant leur attractivité et leur diversité économique

- 1- Construire une véritable stratégie économique à l'échelle du centre-ville du Moule afin d'y consolider l'attractivité commerciale et économique
- 2- Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des entreprises existantes et d'incitation à la création d'activités
- 3- Favoriser l'accessibilité et la mobilité et accentuer l'offre en stationnement en centre-ville

AXE 4 : Faire de la ville du Moule une ville de santé, de bien-être et de remise en forme

- 1- Faire de l'économie de la santé un facteur de développement économique
- 2- Optimiser et potentialiser l'appareil de santé de la ville du Moule
- 3- Promouvoir une culture de la santé et du bien-être dans les quartiers prioritaires

AXE 5 : Affirmer une nouvelle économie touristique, créatrice d'emplois, en s'appuyant sur les atouts des quartiers prioritaires

- 1- Renforcer l'attractivité touristique des quartiers prioritaires au travers de « la marque du Moule » : le concept de ville historique et l'identité maritime
- 2- Développer le tourisme de niche (santé, bien-être, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, aidants familiaux, sports de glisse, surf...)
- 3- Encourager la mise en œuvre d'une politique d'animation événementielle sur les quartiers prioritaires
- 4- Profiter de la rénovation urbaine pour innover en matière d'hébergements touristiques et d'offre de services, en s'appuyant sur la valeur du patrimoine

AXE 6 : Faire des quartiers prioritaires des lieux d'expérimentation et d'innovation pour répondre aux enjeux de demain et faire du Moule une « Smart City »

- 1- Mettre l'utilisateur au cœur des préoccupations en cherchant à répondre aux défis de demain
- 2- Encourager sur les quartiers prioritaires l'expérimentation afin de répondre aux enjeux du changement climatique (consommation d'énergies, mobilités alternatives, gestion et prévention des risques naturels, gestion des déchets,...)
- 3- Combattre la fracture numérique et faire de la ville du Moule une ville numérique pour tous
- 4- Améliorer la qualité du cadre de vie des quartiers prioritaires

AXE 7 : Accompagner le passage de la rurbanité à l'urbanité : les nouveaux codes de la vie sociale

- 1- Accroître la mixité sociale dans les quartiers prioritaires
- 2- Faire de l'espace public un lieu de cohésion sociale
- 3- Utiliser le sport et la culture comme vecteurs de cohésion sociale
- 4- Favoriser l'expression du lien social dans le cadre bâti
- 5- Promouvoir les relations sociales intergénérationnelles

AXE 8 : Enclencher un respect du cadre de vie par un éveil au patrimoine et à la biodiversité, dans un objectif de gestion et de transmission des ressources

- 1- Faire de la transmission de la mémoire des quartiers un vecteur de cohésion sociale
- 2- Préserver et protéger le patrimoine matériel et immatériel, naturel et végétal
- 3- Utiliser le patrimoine naturel pour éveiller la population des quartiers prioritaires aux préoccupations environnementales
- 4- Faire de la biodiversité végétale et marine une ressource économique pour les populations des quartiers prioritaires



La rue Saint-Jean, colonne vertébrale du centre-ville du Moule ...

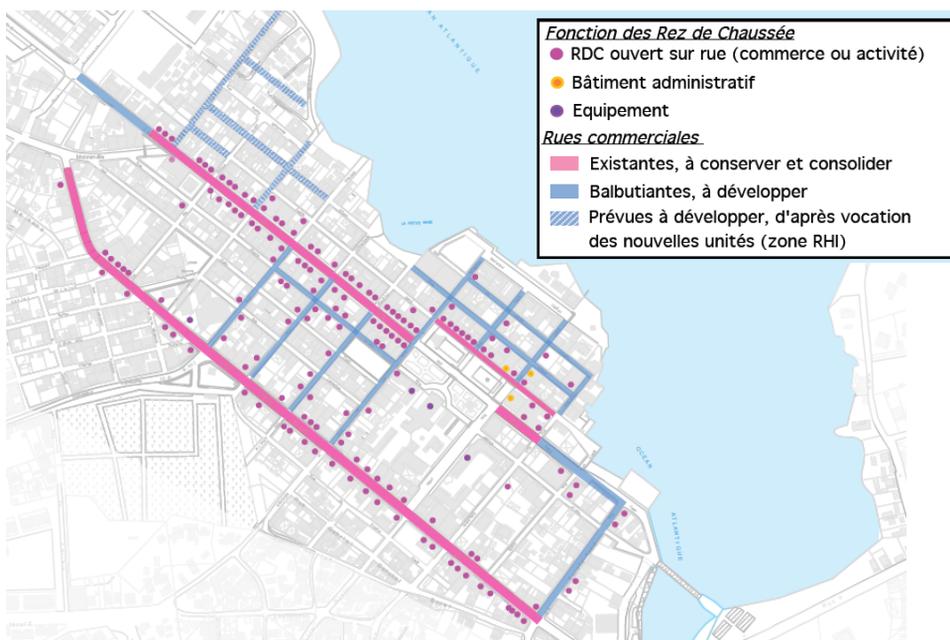
Un axe commercial majeur

La rue Saint-Jean est un axe majeur en matière d'activité commerciale. Elle est le siège d'un nombre important de commerces et activités situés en RDC ouverts sur rue.

Une voie essentielle du réseau viaire

La rue Saint-Jean, de par son large gabarit (plus de 12m) est de type boulevard urbain.

Elle concentre une part importante des flux automobiles du centre-ville.



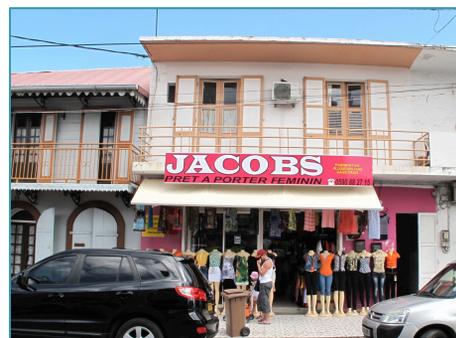
... Mais un tissu commercial monolithique et vieillissant

Une offre majoritairement représentée par le secteur de l'habillement

Au même titre que dans le reste des quartiers prioritaires, les activités présentes sur la rue saint Jean sont majoritairement des activités commerciales. Le secteur de l'habillement prédomine largement sur les autres activités commerciales (plus d'un tiers de l'offre).

Une offre commerciale décriée par les consommateurs

L'offre commerciale de la rue Saint-Jean, comme dans le reste des quartiers prioritaires, est décriée par les consommateurs et par certains commerçants pour son caractère monolithique et son relatif manque de modernité. Des consommateurs estiment même qu'il est urgent de moderniser certains commerces du bourg afin de les rendre plus attractifs.



Photos : Couleurs d'Architecture

Une qualité de l'espace public médiocre et une accessibilité limitée

Aucune infrastructure pour les piétons et cyclistes

De nombreux obstacles qui limitent l'accessibilité de la rue Saint-Jean

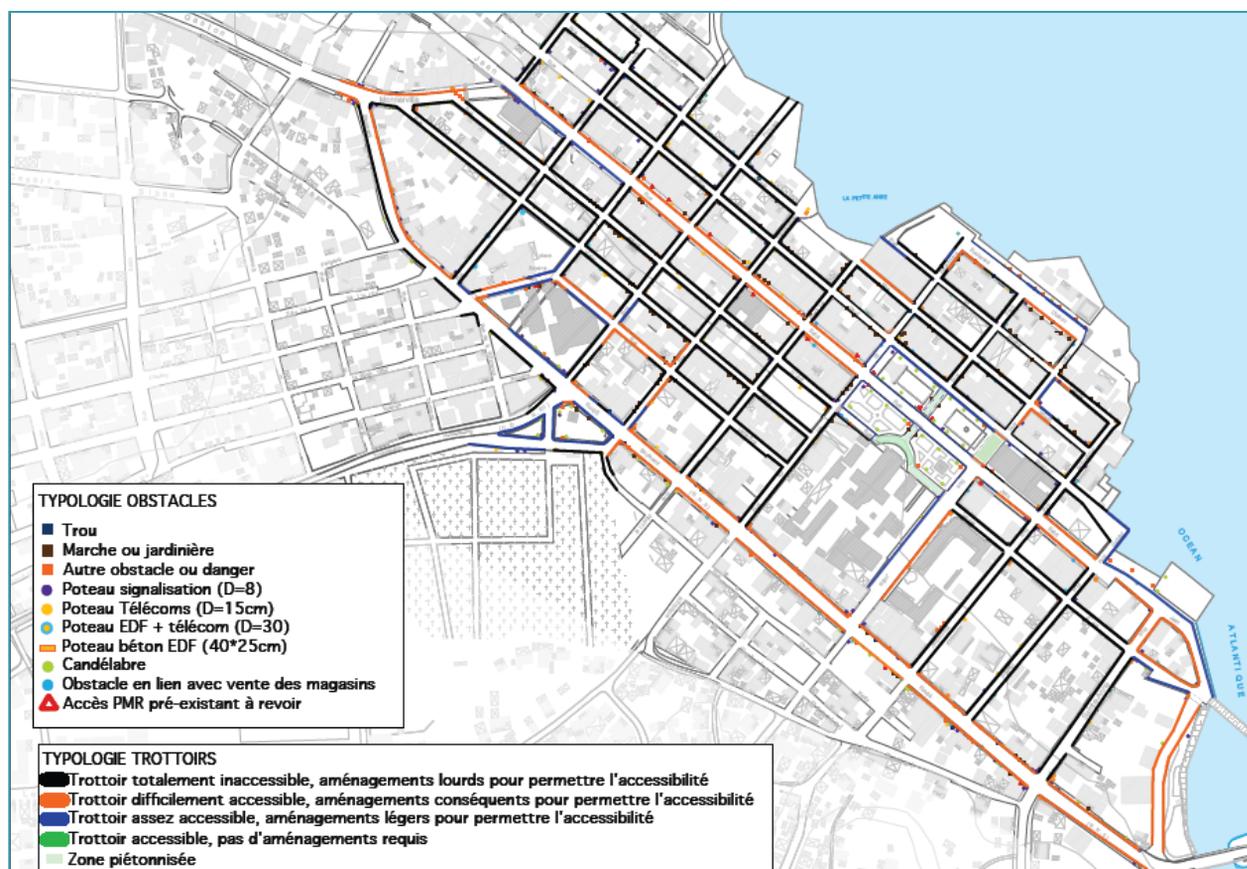
Malgré de nombreux piétons et cyclistes, ces usagers ne bénéficient pas d'infrastructures de qualité. Les piétons doivent aujourd'hui marcher sur les voies, ce qui implique une mise en danger certaine.

La rue Saint-Jean, comme le reste des quartiers prioritaires, est le siège de nombreux obstacles à la déambulation (piétonne, cyclable...). Entre les marches, les poteaux de signalisation, les poteaux télécoms, les candélabres ou entre les poubelles, l'accessibilité de la rue Saint-Jean est grandement mise à mal. Les trottoirs y sont peu voire pas accessibles.



Photos : Couleurs d'Architecture

Des voiries encombrées, difficiles d'accès pour les piétons



Cartographie : Couleurs d'Architecture

Une qualité de l'espace public médiocre et une accessibilité limitée

Une obstruction des voies par les voitures omniprésentes

Des réseaux aériens représentant une forte contrainte en matière d'accessibilité

Les quartiers prioritaires, et plus particulièrement la rue Saint-Jean, sont pénalisés par les nombreuses voitures qui y circulent et s'y stationnent. L'obstruction des voies est nuisible à la qualité urbaine de ces quartiers et empêche la mise en accessibilité des rues. De plus la saturation de la rue Saint-Jean par la voiture empêche de la considérer comme un véritable espace public.

Les réseaux aériens représentent une contrainte forte en matière d'accessibilité (nombreux poteaux positionnés au milieu des trottoirs) et entraînent un impact visuel fort sur l'environnement urbain. L'impression de détérioration du centre-ville est renforcée et le risque en cas d'aléa naturel est augmenté.

Des réseaux denses, un risque en cas de catastrophe naturelle

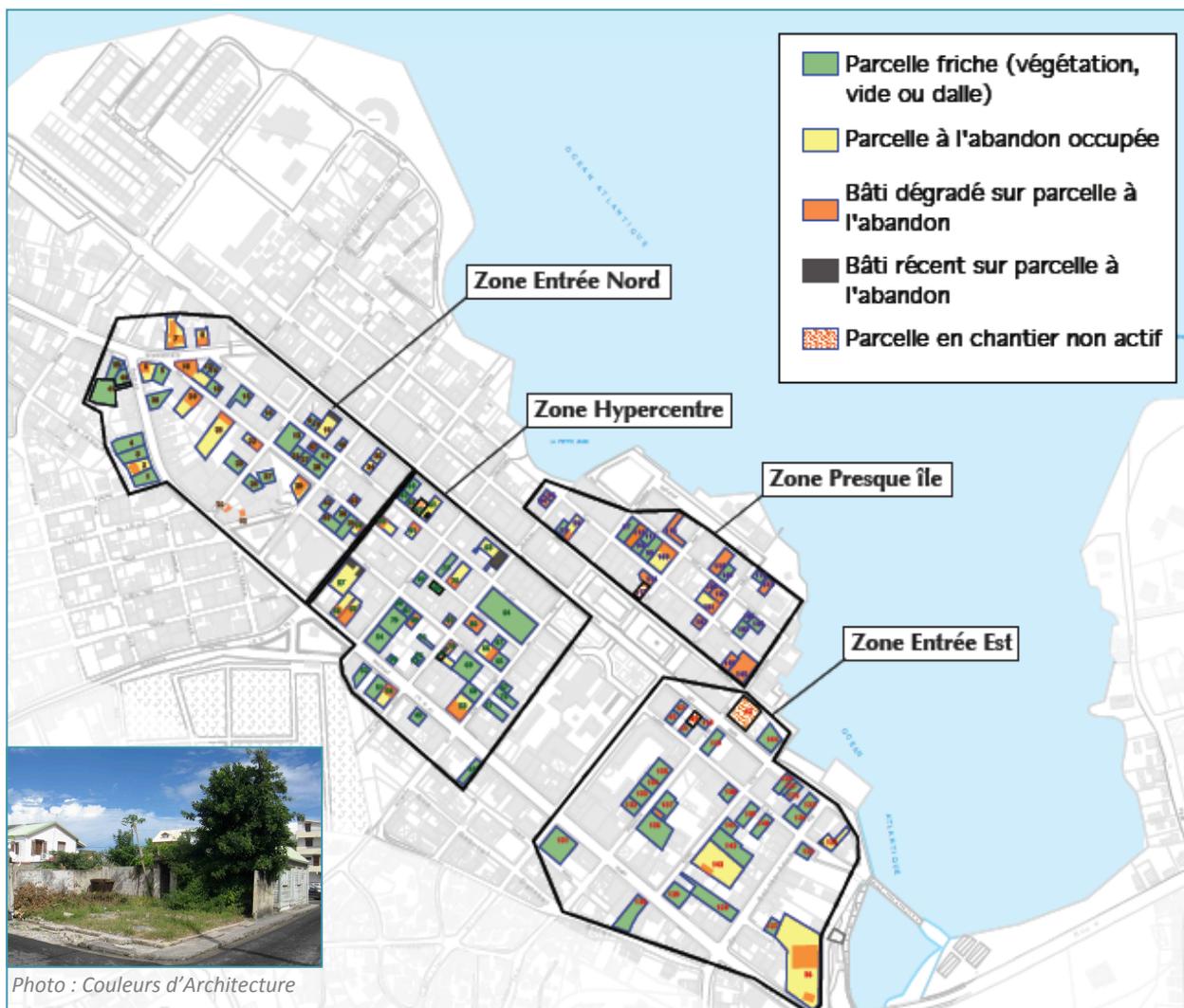


Photos : Couleurs d'Architecture

La rue Saint-Jean, un fort potentiel en matière de reconquête urbaine par les dents creuses

De nombreuses dents creuses sur la rue Saint-Jean

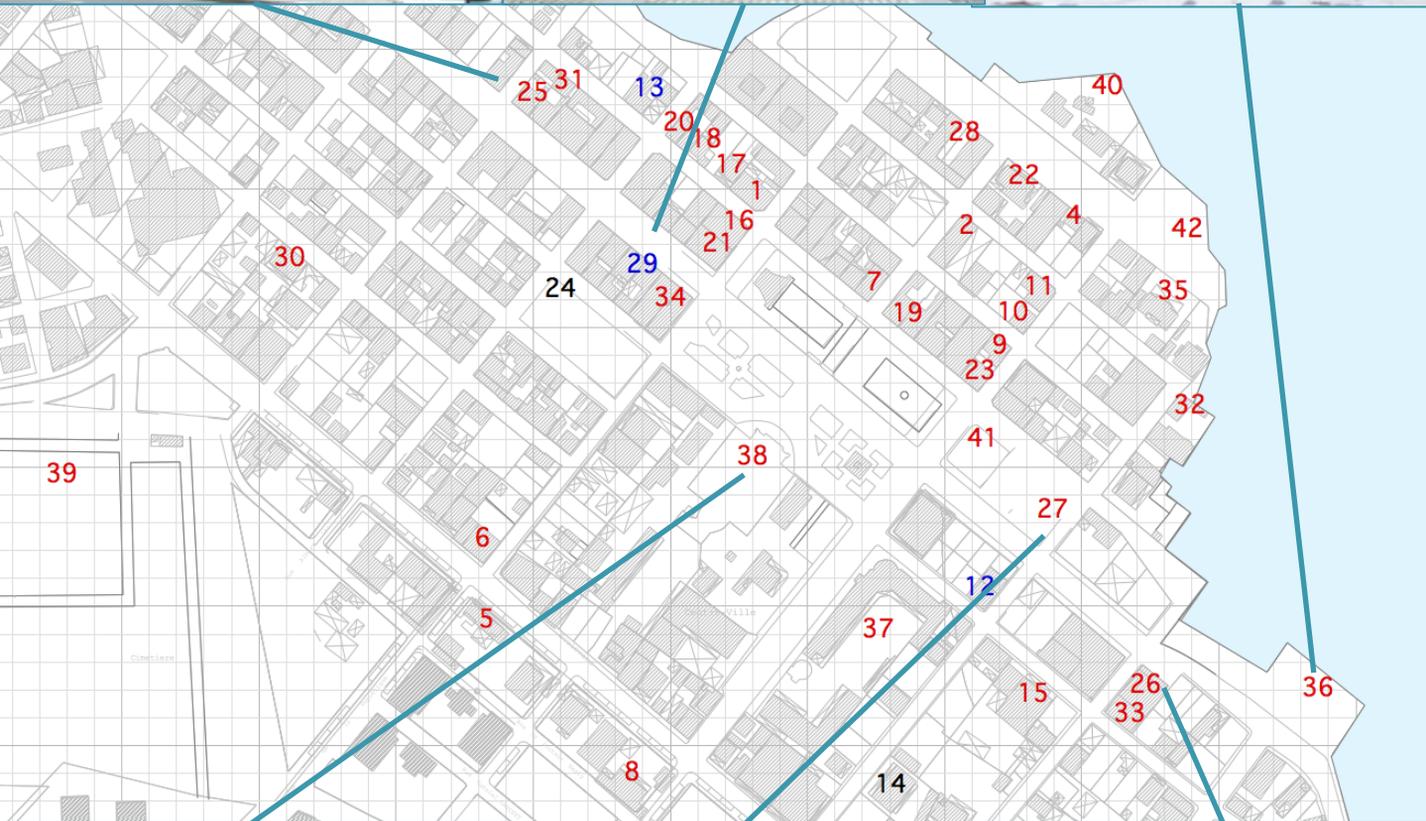
Les quartiers prioritaires sont marqués par la présence de nombreuses dents creuses (parcelles vides ou presque – dalle ou résidu de construction – et parcelles avec des constructions en état critique), et la rue Saint-Jean ne déroge pas à la règle.



Les dents creuses de la rue Saint-Jean, et des quartiers prioritaires : un fort potentiel de reconquête urbaine

Ces dents creuses sont pourtant une véritable opportunité de reconquête urbaine. Les dents creuses peuvent être perçues comme des potentiels d'espaces de respirations au sein de la trame dense du centre ancien, devenant des vecteurs de lien social à travers la création d'espaces publics de qualité. Mais les dents creuses peuvent également être perçues comme des moyens d'accompagner la recherche de mixité fonctionnelle dans les quartiers prioritaires par l'insertion de bâti mixtes (commerces en RDC et logements en étage).

Le patrimoine bâti de la rue Saint-Jean : une opportunité de mise en tourisme de la ville



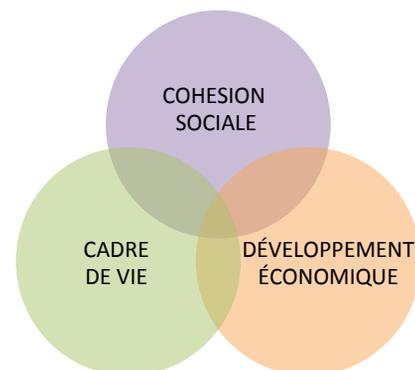
Cartographie et photos : Couleurs d'Architecture

La rue Saint-Jean des enjeux concernant les trois piliers du contrat de ville

Le projet de requalification de la rue Saint-Jean a vocation à répondre à des enjeux multiples ayant trait aux trois piliers du contrat de ville

Axe commercial majeur des quartiers prioritaires, la rue Saint-Jean est pourtant décriée pour la qualité et la diversité de son offre. Subsiste donc un enjeu fort en matière de développement économique et d'appui aux activités existantes.

De plus, les mobilités douces y sont difficiles, voire impossibles, et la qualité de l'espace public est largement critiquable. Cela pose de forts enjeux en matière de cadre de vie et de cohésion social sur cet espace public qui ne favorise pas les rencontres et la déambulation.



La requalification de la rue Saint-Jean : trois volets d'intervention

Le projet de requalification de la rue Saint-Jean revêt trois volets d'intervention.

Un volet accompagnement au développement et à la diversification économique

Ambition :

Encourager la montée en gamme de l'offre commerciale et de services de la rue Saint-Jean, et plus largement dans les quartiers prioritaires qui forment le centre-ville du Moule, et participer à une nouvelle définition de ce centre.

Un volet mise en accessibilité de la rue Saint-Jean et de mise en sécurité vis-à-vis des risques naturels

Ambition :

Faire de la rue Saint-Jean, et plus largement des quartiers prioritaires, un lieu de déambulation où cohabitent différents modes de déplacements doux (piéton, cyclistes, skateurs,...) et prévenir l'impact des aléas naturels en enfouissant les réseaux aujourd'hui aériens.

Un volet reconquête de l'espace urbain de la Rue Saint-Jean

Ambition :

Redonner à la rue une véritable fonction d'espace public en aménageant un espace qualitatif, accessible à tous et se saisir des opportunités foncières existantes pour réinvestir cet axe majeur des quartiers prioritaires

Objectif du volet accompagnement au développement et à la diversification économique

- 1/ Favoriser la modernisation et la diversification d'un appareil commercial considéré comme monolithique et vieillissant
- 2/ Conforter l'attractivité des quartiers prioritaires, à la fois pour les investisseurs et les consommateurs
- 3/ Encourager le développement économique de la rue Saint-Jean dans un objectif de booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

Objectif du volet mise en accessibilité de la rue Saint-Jean et mise en sécurité vis-à-vis des risques naturels

- 1/ Requalifier l'espace viaire afin de dégager les obstacles présents sur la voie et créer des parcours piétons et cyclistes sécurisés
- 2/ Engager une réappropriation des rues par le piétons (et autres modes de déplacement doux) par la suppression d'une partie de stationnement dans la rue Saint-Jean (conduire en parallèle une politique de création de parkings compensatoires afin de ne pas mettre à mal l'accessibilité de la rue Saint-Jean)
- 3/ Réaliser l'enfouissement des réseaux aérien (téléphone, électricité) afin d'accroître la qualité urbaine (visuelle et pratique) de la rue Saint-Jean, et plus largement les quartiers prioritaires, et d'anticiper les dommages d'un éventuel risque naturel

Objectif du volet reconquête de l'espace urbain de la Rue Saint-Jean

- 1/ Faire de la requalification de la rue Saint-Jean une opportunité d'amélioration significative de l'espace public, favorisant l'attractivité commerciale et le lien social
- 2/ Valoriser et préserver le patrimoine bâti présent sur la rue Saint-Jean, afin de conduire à une mise en tourisme des quartiers prioritaires
- 3/ Donner une véritable plus-value à la rue Saint-Jean, et aux quartiers prioritaires, et améliorer le cadre de vie et non plus seulement le cadre de vue des usagers par l'utilisation des dents creuses comme espaces de respiration au sein de la trame dense du centre ancien
- 4/ Accompagner la transformation des dents creuses en nouveaux bâtis mixtes permettant de redynamiser le tissu économique des quartiers prioritaires et de proposer de nouvelles offres de logement en centre-ville, dans un cadre de vie requalifié



Volet accompagnement au développement et à la diversification économique

Moyens d'action

- ◆ Le PLU : par la définition de périmètres permettant d'obtenir des mesures incitatives
- ◆ L'action en direction des propriétaires de locaux dont le RDC pourrait être rénové et utilisé comme local commercial
- ◆ L'incitation fiscale pour faciliter la libération et la vente du foncier (dents creues, ruines) à des porteurs de projet désireux d'investir au Moule
- ◆ L'achat ou la construction, par la commune, de bâtiments dédiés et le lancement d'appels à projet, avec un cahier des charges précis et un mode de gestion des locaux prédéfini
- ◆ Mise en place d'une ORAC essentiellement axée sur les façades et vitrines afin de donner un aspect plus moderne et une identité visuelle forte aux commerces du bourg
NB : Nécessite la mise en place d'un dispositif efficace d'accompagnement et de suivi des commerces éligibles et désireux de bénéficier du dispositif
- ◆ Montage de dossiers FISAC pour la réalisation d'études et pour la mise en place d'actions de modernisation de l'appareil commercial

Modes de financement envisageables

- ◆ Pour les entreprises et les créateurs d'entreprises : Aides régionales (ARDA – ARICE – Prêts à taux zéro)
- ◆ Pour la commune : Fonds européens – FEDER (Fond pour la création de structures d'accueil aux entreprises)
- ◆ Subventions publiques – Etat (FISAC, ORAC)

Volet mise en accessibilité de la rue Saint-Jean et mise en sécurité vis-à-vis des risques naturels

Enfouissement des réseaux de la rue Saint-Jean

Objectifs :

- Enfouir les réseaux aériens (téléphone, électricité)
- Assurer la mise en accessibilité des voies et l'accroissement de la qualité urbaine des rues

Estimation financière :

2 550 000 euros (inclus honoraires)

Modes de financement envisagés :

PPP, Conception réalisation, FEDER 2014-2020

Simulation d'enfouissement des réseaux : Rue Joffre



Photos : Couleurs d'Architecture



Montage : Couleurs d'Architecture

Simulation d'enfouissement des réseaux : Rue Clémenceau



Photos : Couleurs d'Architecture



Montage : Couleurs d'Architecture

Recomposition de la trame viaire et mise en accessibilité de la voirie

Objectifs :

- Rendre accessible la rue Saint-Jean
- Créer des parcours piétons et cyclistes sécurisés
- Proposer un aménagement qualitatif de la rue

Estimation financière :

2 125 000 euros (inclus honoraires)

4 points de vigilance sur l'occupation des trottoirs

L'utilisation du trottoir doit faire l'objet d'une attention accrue et d'un traitement singulier. Il est nécessaire de garder en tête quatre points de vigilance :

- La gestion du ramassage des ordures
- Le traitement de la signalétique
- La gestion de l'appropriation du trottoir par les commerçants
- Le stationnement illicite des véhicules sur les trottoirs

Simulation de requalification de la rue Saint-Jean

Photos : Couleurs d'Architecture



Montage : Couleurs d'Architecture

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES**Hauteurs et volumes des éléments végétaux :**

Planter surtout des arbres dont la végétation aérienne ne crée pas d'obstacle physique ou visuel pour les flux tant automobiles que piétons et sélectionner des arbres ayant naturellement un petit gabarit ou s'adaptant bien à un faible volume de sol.

Qualité des aménagements

Eviter les arbres à racines superficielles capables de soulever le revêtement minéral, les végétaux porteurs d'épines ou de fruits lourds et prendre correctement en compte les contraintes liées au passage des réseaux aériens et souterrains.

Diversité végétale et continuités écologiques

Oser les palettes végétales originales en sélectionnant notamment des espèces indigènes plus favorables aux continuités écologiques et intégrer des espèces favorables à la petite faune urbaine

Volet reconquête de l'espace urbain de la Rue Saint-Jean

Objectifs :

- Réutilisation des dents creuses pour construction de nouveaux bâtis ou pour aménagement d'espaces publics
- Mise en valeur du patrimoine urbain
- Aménagement qualitatif de l'espace

De nombreuses dents creuses, opportunité d'animation



Photo : Couleurs d'Architecture



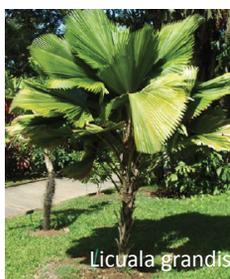
Photo : Couleurs d'Architecture

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

Palmiers de petit gabarit



Latania lontaroides



Licuala grandis



Licuala spinosa

Photo : Couleurs d'Architecture

Les dents creuses peuvent accueillir :

Des placettes, des squares, des aires de jeux ... pérennes ou temporaires, dans l'attente de l'initiative du propriétaire par exemple. Il est alors conseillé de privilégier les plantations à cycle court en bacs associés à du mobilier pouvant être déplacé sur une autre parcelle lors de la blibération éventuelle de la dent creuse.

De l'agriculture urbaine qui permettrait d'offrir des compléments alimentaires aux populations des quartiers prioritaires et de diversifier les apports nutritifs de ces publics en privilégiant les légumes et les fruits. Ces espaces permettent de retrouver le rapport entre le citadin et la terre, notamment avec les scolaires, mais également de réinsérer les publics désocialisés (chômeurs de longue durée, anciens détenus, toxicomanes,...).

Un nouveau patrimoine végétal participant au renouveau de l'ambiance du centre-ville

Une micro-pépinière communale, hors sol, en bacs ou en pleine terre où les espaces de plantations où les espaces de plantation peuvent être décentralisés. Elles peuvent apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés généralement en ville avec des productions mieux adaptées aux besoins spécifiques des projets urbains et sortant des logiques purement commerciales en proposant des palettes végétales plus rares. Cette mutation contient plusieurs avantages : non seulement elle est créatrice d'emplois, elle permet de transformer des espaces vides en lieux de productions, elle permet également de garantir l'adaptation des végétaux au microclimats urbains donc une certaine pérennité des plantations.

